

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2016

SEANCE N°01/2016

L'an 2016 le neuf février à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 29 janvier 2016.

Nombre de membres en exercice : 76 titulaires – 23 suppléants

Présents ce jour : 58 Procurations : 6

Étaient présents :

Mme ABRAHAM Gilberte, Mme BESNARD Catherine, M. BOITEL Dominique, M. BOURGOIN Jean-Marie, Mme BOURHIS Thérèse, M. BOURIOT François, M. CANEVET Fabien, Mme CHARLET Delphine, M. COENT André, M. COIC Alain, Mme CORVISIER Bernadette, M. DROUMAGUET Jean, M. EGAULT Gervais, M. FAIVRE Alain, Mme FICOT Nicole, Mme GOURHANT Brigitte, M. GUELOU Hervé, Mme HERVE Thérèse, M. JEGOU Jean-Claude, M. KERAUDY Jean-Yves, M. KERNEC Gérard, M. LAMANDE Jean Claude, M. LE BIHAN Paul, M. LE BUZULIER Jean Claude, Mme LE CORRE Marie-José, M. WOLF Bernard (Suppléant M. LE GALL Jean-François), M. LE GUEVEL Jean-François, M. LE JEUNE Joël, Mme LE MEN Françoise, Mme LE PLATINEC Denise, M. LEMAIRE Jean François, M. LEON Erven, M. L'HEREEC Patrick, M. L'HOTELLIER Bertrand, M. MERRER Louis (Suppléant Mme LUCAS Catherine), M. MAINAGE Jacques, Mme MAREC Danielle, Mme MALEGOL Julie, M. MEHEUST Christian, M. MENOU Jean-Yves, M. MORVAN Jean Pierre, Mme NIHOARN Françoise, M. OFFRET Maurice, M. PEROCHE Michel, M. PIOLOT René, Mme PONTAILLER Catherine, M. PRAT Jean René, Mme LE MEUR Anne Marie (Suppléant M. PRAT Roger), Mme PRAT-LE MOAL Michelle, M. PRIGENT François, M. QUILIN Gérard, M. ROBIN Jacques, M. ROPARTZ Christophe, Mme SABLON Hélène, M. SEUREAU Cédric, M. TERRIEN Pierre, M. VANGHENT François, M. WEISSE Philippe

Procurations :

Mme BOETE Véronique à M. BOURGOIN Jean-Marie, Mme FEJEAN Claudine à Mme HERVE Thérèse, Mme HAMON Annie à Mme PONTAILLER Catherine, M. KERVAON Patrice à M. LE BIHAN Paul, M. ROBERT Eric à M. HUNAUT Christian, Mme VIARD Danielle à M. EGAULT Gervais

Étaient absents excusés :

Mme BRAS-DENIS Annie, Mme COSQUER Doudja, M. DRONIOU Paul, M. HUNAUT Christian, M. LE BRAS Jean-François, M. LE FUSTEC Christian, Mme LE GALL Linda, Mme PAYET LE MEUR Guénéele, M. PRAT Marcel, M. ROUSSELOT Pierrick, M. SOL-DOURDIN Germain, M. STEUNOU Philippe

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT
Monsieur Pierrick ANDRE
Madame Nadine MARECHAL
Madame Claudie GUEGAN
Madame Julie BALLU
Monsieur Mickaël THOMAS
Monsieur Riwal LE BERRE
Madame Bénédicte LE BREF
Monsieur Stéphane GUICHARD
Madame Marie-Claire HENRY
Madame Nelly ROLLAND-DISSEZ
Madame Isabelle TRAVERS-MILLET
Mademoiselle Sylvia DUVAL

Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directeur des services techniques
Directeur adjoint des services techniques
Directrice du service environnement
Directeur technique du service eau et assainissement
Directrice du service des finances
Adjointe au service des finances
Responsable du secrétariat général
Secrétariat général

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Monsieur le président informe l'assemblée des délibérations prises lors des bureaux exécutifs des 20 octobre, 24 novembre, 8 décembre 2015 et du 19 janvier 2016.

➤ **20 Octobre 2015 :**

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Démarche de labellisation du Relais services publics (RSP) du pôle de Cavan en Maison de services au public (MSAP).	UNANIMITE
2	Contrat de territoire : Fonds de concours sur la thématique « scolaire » - Demande de la Commune de Ploumilliau : modification du plan de financement de l'opération « construction d'un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal ».	UNANIMITE
3	Fonds de concours en Investissements (FCI) : validation des demandes du FCI émanant des communes.	UNANIMITE
4	Lannion : projet d'extension : requalification des ateliers communautaires de Kerservel : Acquisition d'une parcelle appartenant à la ville de Lannion.	UNANIMITE
5	Pôle de compétitivité Images et Réseaux : financement du projet SOLBO.	UNANIMITE
6	Aides individuelles au classement des meublés de tourisme sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.	UNANIMITE
7	Plouaret - délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de collecte des eaux pluviales.	UNANIMITE
8	Rétrocession de portage foncier : Commune de Trélévern.	UNANIMITE
9	Transports : Ligne 15 - Appel d'offres (du 01/08/2016 au 31/07/2020).	UNANIMITE
10	Fonds de concours en matière d'économies d'énergie dans le bâti public existant : demande complémentaire pour l'année 2015 de la Commune de Trédrez-Locquémeau.	UNANIMITE
11	Centre de la Courneuve : signature d'une convention.	UNANIMITE
12	Marché à bons de commande pour les prestations d'entretien des espaces verts communautaires.	UNANIMITE
13	Vente du bâtiment L (ex RFS) à la Société KEOPSYS à Lannion.	UNANIMITE

➤ **24 Novembre 2015 :**

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Convention CAD	UNANIMITE
2	Construction du "Photonics Park" (phase 2) Demande de subvention	UNANIMITE
3	Construction d'une objèterie (phase 2) : Demande de subvention	UNANIMITE
4	Elaboration du schéma de référence de Lannion-Centre - Demande de subvention	UNANIMITE
5	Création de la « Plateforme relations entreprises : Demande de subvention »	UNANIMITE
6	Convention d'utilisation de la déchèterie de Plounévez-Moëdec avec la CDC du Pays de Belle-Isle-en-Terre	UNANIMITE

7	Convention points propres	UNANIMITE
8	Révision des zonages d'assainissement - Demande de subvention	UNANIMITE
9	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une objection et d'une plateforme bois	UNANIMITE
10	Avenant n°3 - Année 2015 de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat	UNANIMITE

➤ **8 Décembre 2015 :**

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Avenant n°1 au contrat enfance jeunesse	UNANIMITE
2	Séances d'initiation à l'informatique Cyberspace de Cavan	UNANIMITE
3	Fonds de Concours en Investissements (FCI) Validation des demandes du FCI émanant des communes	UNANIMITE
4	Vente de terrain du budget Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra au budget Immobilier Industriel Locatif	UNANIMITE
5	ZA de Kerbriquet (Cavan) : programme de travaux et lancement de consultation	UNANIMITE
6	Aides individuelles au classement des meubles de tourisms sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
7	Fourniture et livraison de produits chimiques pour les unités de traitement des eaux potables et usées de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
8	Marché d'acquisition de deux bennes pour le service de collecte des déchets ménagers	UNANIMITE
9	Marchés à bons de commande de transports spéciaux d'enfants – Groupement d'achat avec les communes	UNANIMITE
10	Avenant n°3 – à la Convention Cadre entre Lannion-Trégor Communauté et l'EPFR : prolongation de la durée de la convention cadre	UNANIMITE
11	Marché de mise à disposition, installation, entretien et maintenance d'abribus	UNANIMITE
12	Programmation en logements locatifs sociaux 2015 : Aides financières PLH 2015 à la construction	UNANIMITE
13	Fonds de concours pour l'achat d'un abribus sur la Commune de Caouennec-Lanvézéac	UNANIMITE
14	Programmation en logements locatifs sociaux 2015 : aides financières PLH 2015 au foncier viabilisé	UNANIMITE
15	Demande de dérogation au repos dominical Commune de Saint-Quay-Perros	UNANIMITE
16	Hôtel d'Entreprises « Bienvenue » sur l'espace d'activités de Pégase : acquisition, vente et extension	UNANIMITE
17	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales à Ploumanac'h, Perros-Guirec	UNANIMITE
18	Convention Ville de Lannion	UNANIMITE

19	Avenant n°1 au marché de travaux pour la réhabilitation du poste de relèvement de Trestel (Commune de Trévou-Tréguignec)	UNANIMITE
20	Mise en place d'une centrifugeuse mobile demande de subvention	UNANIMITE

I. 19 Janvier 2016 :

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Étude juridique et financière pour le portage des projets d'énergies renouvelables - Demande de subvention	UNANIMITE
2	Répartition budgétaire des charges financières des sites entre plusieurs budgets	UNANIMITE
3	Acquisition d'un logiciel pour la plateforme relations locataires - Groupement de commandes avec la Ville de Lannion	UNANIMITE
4	Ateliers Communautaires de Kerserval - Lancement de la consultation	UNANIMITE
5	Office de Tourisme Communautaire : validation de la nomination d'une nouvelle personnalité au sein du Collège n°2 du Comité de Direction (remplacement)	UNANIMITE
6	Aides individuelles au classement des meublés de tourisme sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
7	Assainissement non collectif : demande de subvention pour le contrôle des installations neuves	UNANIMITE
8	Assainissement : révision des taux d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les opérations groupées de réhabilitation des ANC et mise en conformité des branchements	UNANIMITE
9	Demande de dérogation à la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
10	Convention de partenariat autorisation du droit des sols (ADS) avec la chambre d'agriculture	UNANIMITE
11	Système d'Information Géographique - Convention de partenariat entre les communes et Lannion-Trégor Communauté et annexe diffusion grand public des documents d'urbanisme	UNANIMITE
12	Conventions liées à l'Abattoir	UNANIMITE
13	Conventions liées à l'Ecole de Musique du Trégor	UNANIMITE
14	Conventions liées à la Maison de la Pêche de Trédrez-Locquémeau	UNANIMITE
15	Avenants aux marchés de travaux de l'aménagement d'un immeuble locatif industriel sur Rospez	UNANIMITE
16	Consultation Travaux Déchèteries	UNANIMITE
17	Avenant n°2 relatif à la Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction et à la restructuration des ateliers communautaires de Kerserval à Lannion	UNANIMITE
18	Candidature au programme "Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte"	UNANIMITE

→ Le conseil communautaire prend acte des délibérations prises lors des bureaux exécutifs des 20 octobre, 24 novembre, 8 décembre 2015 et du 19 janvier 2016.

Monsieur le président informe le conseil communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du conseil communautaire en date du 16 juin 2015.

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT	OBJET
2015 (suite)				
15-387	04/12/2015	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant pour Construction d'un hôtel d'entreprises à l'espace d'activité de Pégase 5Lot n° 12 : Peinture ï Revêtements muraux (avenant sans incidence financière)
15-388	09/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société TELIMA ENERGY OUEST
15-389	09/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société SANITRA-FOURRIER
15-390	09/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société LE STUDIO
15-391	11/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société MASYLIE PRODUCTIONS
15-392	11/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société ZTI COMMUNICATIONS
15-393	11/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société GRDF
15-394	11/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil Monsieur BOURGES
15-395	15/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Société CARS ROUILLARD
15-396	16/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 SISA SANTE CAVAN
15-397	21/12/2015	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mr Alan GARREC PRIGENT mandataire vacataire du 12 décembre au 31 mars 2016 Ti Dour
15-398	21/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil Société TREGOR AUDIT CONSEIL
15-399	21/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Société DEL INGENIERIE
15-400	22/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil société KERDRY
15-401	22/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail d'immeuble Association TI LIAMM
15-402	23/12/2015	Economie	PY LE BRUN	Bail soumis au Code Civil PHOTONICS BRETAGNE
15-403	29/12/2015	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mme Postel mandataire temporaire régie de recettes TI DOUR
15-404	29/12/2015	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mme Hemeury mandataire temporaire régie de recettes AQUARIUM

2016 LTC 2				
16-01	08/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant création régie de recettes pour l'abattoir
16-02	08/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mme Hauteux régisseur de recettes de l'abattoir
16-03	12/01/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société ATELIER L'EPINEGUEN
16-04	12/01/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail dérogatoire société GRAINE D'HABITAT
16-05	07/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Maîtrise d'œuvre relative à la construction et la rénovation d'un bâtiment tertiaire 11 rue Blaise Pascal à Lannion / Titulaire : ATELIER RUBIN
16-06	05/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de Réhabilitation de postes de relèvement et installation d'équipements de métrologie permanente - LOT 1 / Titulaire : LE DU INDUSTRIE
16-07	05/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Travaux de Réhabilitation de postes de relèvement et installation d'équipements de métrologie permanente - LOT 2 / Titulaire : SEEG
16-08	13/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant création régie d'avances Ecole de Musique Communautaire
16-09	13/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mme Lamour régisseur d'avances Ecole de Musique Communautaire
16-10	13/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant création régie de recettes entrées des concerts Ecole de Musique Communautaire
16-11	13/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mr Cadin régisseur de recettes entrées des concerts Ecole de Musique Communautaire
16-12	13/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant création régie de recettes droits d'inscription Ecole de Musique Communautaire
16-13	13/01/2016	Finances	N ROLLAND-DISEZ	Arrêté portant nomination Mme Lamour régisseur de recettes Droits d'Inscription Ecole de Musique Communautaire
16-14	15/01/2016	Economie	PY LE BRUN	Bail commercial société THALES
16-15	20/01/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°2 société COMVERSE France
16-16	12/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Marchés à bon de commande pour la maintenance des installations techniques des bâtiments de Lannion Trégor communauté Lot n°1 / Titulaire : VINCI
16-17	04/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Maîtrise d'œuvre relative à l'extension du pôle EJ de Cavan / Titulaire : C. GEFFROY Architecte
16-18	18/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant (pour travaux supplémentaires - < 5%) relatif à Travaux relatifs à l'interconnexion de Pen Ar Ru, du Yar et des maisons du développement et de la santé en fibres optiques - Lot N° 1 / Titulaire : AXIANS
16-19	18/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant (pour travaux supplémentaires - < 5%) relatif à Travaux relatifs à l'interconnexion de Pen Ar Ru, du Yar et des maisons du développement et de la santé en fibres optiques - Lot N° 2 / Titulaire : AXIANS
16-20	08/01/2016	Marchés publics	L. KERTUDO	Avenant (pour travaux supplémentaires - < 5%) relatif AUX Travaux relatifs à l'aménagement d'un immeuble locatif industriel à Rospez : Lot n° 8
16-21	27/01/2016	Economie	PY LE BRUN	Avenant n°1 Société Eca Faros

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes-rendus des conseils communautaires des 30 juin et 29 septembre 2015.

➤ Adoptés à l'unanimité

Monsieur le président propose à l'assemblée d'étudier, en fin de séance, les questions diverses suivantes :

- Abattoir: contrats de prestations de services 2015 et factures en instance
- Abattoir: tarifs 2016
- Désignation de représentants au SMICTOM du Ménez Bré
- Désignation de représentants au Comité de Bassin Versant du Léguer
- Motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles
- Prise en charge des frais du Vice-Président en charge de la coopération décentralisée à l'occasion d'une mission en Haïti

SOMMAIRE

COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES.....	9
1.Installation d'un nouveau conseiller communautaire de Kermaria-Sulard.....	9
2. Cotisations, participations et subventions 2016.....	9
3.Hôtel d'entreprises Pégase V : révision du montant de l'AP et des CP.....	16
4 Hôtel d'entreprises de Beg Ar C'hra: révision CP.....	17
5 Plateforme Bois Energie: Modification AP/CP N°2.....	18
6 Fiscalité : vote des taux 2016 (TH, TFB, TFNB et CFE).....	19
7 Taux de TEOM 2016.....	19
8 Modification du taux du versement transport à compter du 01/07/2016.....	21
9 Budget Primitif 2016.....	22
10 Modification du tableau des effectifs.....	30
11 Attribution d'un logement de fonction.....	33
12 Désignation d'un(e) représentant(e) communautaire titulaire et d'un(e) représentant(e) communautaire suppléant(e) à la Commission Communale des taxis.....	34
COMMISSION 2 : ECONOMIE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE FORMATION ET INNOVATION.....	35
13 Participation au Salon des entrepreneurs 2016.....	35
14 Désignation de représentants au Conseil Brest Tech +.....	36
15 Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan : Vente d'un terrain à la SARL Kerjean Constructions.....	37
COMMISSION 3 : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, VOIRIE.....	37
16 Règlement du SPANC.....	37
17 Assainissement : compléments de tarifs.....	39
COMMISSION 4 : HABITAT, CADRE DE VIE, FONCIER, URBANISME ET DÉPLACEMENTS. .40	40
18 Test de ligne rurale de transports en commun entre Lannion, Tonquédec, Plouaret, Plounévez-Moëdec et Plougras.....	40
COMMISSION 5 : ECONOMIE AGRICOLE, AMÉNAGEMENT D'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE.....	43
19 Programme d'actions 2016 en faveur du bocage de la Lieue de Grève et du Douron Costarmoricain.....	43
QUESTIONS DIVERSES.....	45
20 Abattoir: contrats de prestations de services 2015 et factures en instance.....	45
21 Abattoir: tarifs 2016.....	45
22 SMICTOM du Ménez Bré : désignation d'un(e) délégué(e) communautaire.....	47
23 Désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Comité de bassin versant du Léguer.....	47
24 MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A LEURS FAMILLES.....	49
25 Prise en charge des frais du Vice-Président en charge de la coopération décentralisée à l'occasion d'une mission en Haïti.....	50

ORDRE DU JOUR

COMMISSION I :Affaires générales, projets et finances

I. Installation d'un nouveau conseiller communautaire de Kermaria-Sulard

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU l'article L. 273-12 I. du code électoral (cf. Article L5211-6 du CGCT) pour les communes de moins de 1000 habitants ;

VU la délibération du Conseil municipal de Kermaria-Sulard, en date du 29 janvier 2016, décidant la nomination de Monsieur Olivier CHEREL au poste de 1^{er} adjoint ;

VU la délibération du Conseil municipal de Kermaria-Sulard, en date du 29 janvier 2016, désignant les conseillers communautaires siégeant au Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communautaire :

- Titulaire : Dominique BOITEL

- Suppléant : Olivier CHEREL

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

PRENDRE ACTE de l'installation de Monsieur Olivier CHEREL en tant que conseiller communautaire suppléant de Kermaria-Sulard.

PRENDRE ACTE de la nouvelle composition du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

2. Cotisations, participations et subventions 2016

Rapporteur : François BOURIOT

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 prévoyant l'obligation de conclure une convention avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000€ ;

CONSIDERANT que chaque contribution et subvention pour être versée, doit être autorisée nominativement par le Conseil Communautaire dans le cadre de l'enveloppe votée au budget ;

CONSIDERANT les propositions au titre de l'année 2016 présentées ci-dessous :

**CONTRIBUTIONS & SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT
ANNEE 2016**

BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
6553		CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2 263 420,00 €	2 263 420,00 €
	113	Contingent SDIS	2 263 420,00 €	2 263 420,00 €
6554		CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	242 600,00 €	242 600,00 €
	O20	Syndicat mixte Mégalis Bretagne	7 600,00 €	7 600,00 €
	820	Syndicat mixte du SCOT	97 000,00 €	97 000,00 €
	830	Syndicat Jaudy Guindy Bizien	28 000,00 €	28 000,00 €
	95	Syndicat mixte du Planétarium	110 000,00 €	110 000,00 €
6558		AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	90 614,00 €	90 614,00 €
	830	Pays de Guingamp Sage Argoat Trégor Goëlo	5 000,00 €	5 000,00 €
	830	Syndicat mixte Haut Léon	600,00 €	600,00 €
	90	Pays du Trégor-Goëlo	85 014,00 €	85 014,00 €
65732		SUBV. FONCTIONNEMENT REGION	299 102,00 €	299 102,00 €
	233	Conseil Régional: Campus Numérique	8 102,00 €	8 102,00 €
	90	Conseil Régional : pôles de compétitivité	270 000,00 €	270 000,00 €
	95	Conseil Régional : stratégie marketing	21 000,00 €	21 000,00 €
65733		SUBV. FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €
	O48	Coopération Haïti provision	4 000,00 €	4 000,00 €
657362		SUBV. FONCTIONNEMENT CCAS	778 000,00 €	778 000,00 €
	520	CIA S	778 000,00 €	778 000,00 €
657363		SUBV. FONCTIONNEMENT ETS CARACTERE ADMINISTRATIF	1 030 818,00 €	1 030 818,00 €
	311	Budget Annexe Ecole de Musique Communautaire AC provisoire	667 883,00 €	667 883,00 €
	322	Budget Annexe Aquarium Marin AC	70 781,00 €	70 781,00 €
	322	Budget Annexe Aquarium Marin complément	83 545,00 €	83 545,00 €
	813	Budget Annexe Déchets AC	139 426,00 €	139 426,00 €
	832	Budget Annexe Bassin Versant du Léguer AC	24 110,00 €	24 110,00 €
	832	Budget Annexe Bassin Versant du Léguer complément	45 073,00 €	45 073,00 €
65737		SUBV. FONCTIONNEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	2 104 962,74 €	2 104 962,74 €
	231	ENSSAT: contrats doctoraux provision	90 000,00 €	90 000,00 €
	815	Syndicat mixte de l'aéroport : fonctionnement	232 176,00 €	232 176,00 €
	815	Syndicat mixte de l'aéroport : déficit ligne	621 900,00 €	621 900,00 €
	95	Office de Tourisme Communautaire provision	1 160 886,74 €	1 160 886,74 €
65738		SUBV. FONCTIONNEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	39 250,00 €	39 250,00 €
	233	Université rennes 1: Projet Pépité	4 500,00 €	4 500,00 €
	72	FSL Caisse d'allocations Familiales	16 000,00 €	16 000,00 €
	72	Chambre des métiers : plateforme habitat	18 750,00 €	18 750,00 €

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
6574		SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS PRIVEES	1 683 678,50 €	1 683 678,50 €
	020	Alta	15 000,00 €	15 000,00 €
	O48	Coopération Mali provision	5 000,00 €	5 000,00 €
	231	Enssat: projets étudiants	1 500,00 €	1 500,00 €
	231	Association des élèves de l'Enssat (AEE)	700,00 €	700,00 €
	232	Régate Nautisme étudiants IUT	200,00 €	200,00 €
	232	Alive - étudiants IUT	200,00 €	200,00 €
	232	BPM - étudiants IUT	300,00 €	300,00 €
	232	Impact- étudiants IUT	150,00 €	150,00 €
	232	WellCom - étudiants IUT	200,00 €	200,00 €
	232	Com'On Action - étudiants IUT	150,00 €	150,00 €
	232	Les Mots Dits - étudiants IUT	200,00 €	200,00 €
	232	Talk To U - étudiants IUT	300,00 €	300,00 €
	233	Photonics Bretagne	150 000,00 €	150 000,00 €
	233	ASUL	1 600,00 €	1 600,00 €
	24	AGCNAM formation continue	3 300,00 €	3 300,00 €
	313	Compagnie Papier Théâtre	23 000,00 €	23 000,00 €
	314	Carré Magique	578 000,00 €	578 000,00 €
	314	Carré Magique: spectacle jeune public	30 000,00 €	30 000,00 €
	321	La Ludothèque du trégor	30 300,00 €	30 300,00 €
	33	RIMAT (dont 48 000€ pour les emplois)	58 000,00 €	58 000,00 €
	33	Ecole de musique des 3 rivières	21 409,00 €	21 409,00 €
	33	Ty An Holl Plestin-les-Grèves: enseignement de la musique	4 630,00 €	4 630,00 €
	33	Radomisol: enseignement de la musique	10 000,00 €	10 000,00 €
	33	Centre culturel breton de Lannion (KSL): enseignement de la musique	3 100,00 €	3 100,00 €
	33	Centre culturel de St Guénolé	1 100,00 €	1 100,00 €
	33	La ruche artistique de ploubezre	900,00 €	900,00 €
	33	Ouest armor image	6 500,00 €	6 500,00 €
	33	Ti ar vro	3 000,00 €	3 000,00 €
	33	Compagnie via cane	2 800,00 €	2 800,00 €
	413	Lannion Natation dont 23 250€ pour les emplois	27 702,00 €	27 702,00 €
	413	Les Sirènes lannionnaises	1 200,00 €	1 200,00 €
	413	Ti Ploufs	500,00 €	500,00 €
	72	Adil 22	3 000,00 €	3 000,00 €
	830	Comité départemental des pêches	1 000,00 €	1 000,00 €
	830	SCIC Bocagénése	9 935,00 €	9 935,00 €
	833	LPO	15 000,00 €	15 000,00 €
	90	Images et réseaux	65 000,00 €	65 000,00 €
	90	B-Com	100 000,00 €	100 000,00 €
	90	ADIT	178 053,00 €	178 053,00 €
	90	Mission Locale	130 333,50 €	130 333,50 €
	90	Maison de l'Emploi	25 350,00 €	25 350,00 €
	90	Action carrière emploi pour l'emploi	7 500,00 €	7 500,00 €
	90	Ohé Prométhée	2 700,00 €	2 700,00 €
	90	ADESS	8 000,00 €	8 000,00 €

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
	90	Banque Alimentaire emplois associatifs	9 200,00 €	9 200,00 €
	90	Boutique de gestion	4 000,00 €	4 000,00 €
	90	C.L.C.V. (au titre de la compétence économique)	1 940,00 €	1 940,00 €
	90	Coopérative Avant Premières	15 000,00 €	15 000,00 €
	90	Côtes d'Armor Développement	13 726,00 €	13 726,00 €
	90	Entreprendre au féminin	1 000,00 €	1 000,00 €
	90	Trégor Contact	10 000,00 €	10 000,00 €
	90	Enveloppe : aide au 1 ^{er} commercial	50 000,00 €	50 000,00 €
	95	Parc du Radôme	9 000,00 €	9 000,00 €
	95	Centre de découverte du son 3,4,5	40 000,00 €	40 000,00 €
	95	Enveloppe aide classement meublé de tourisme	3 000,00 €	3 000,00 €
6743		SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	137 093,00 €	137 093,00 €
	233	Cté Régional Sport Universitaire : Championnat de France canoë kay	3 000,00 €	3 000,00 €
	233	Rythme and blouse IFSI : voyage pédagogique en Angleterre	500,00 €	500,00 €
	314	Carré Magique : Cirque Plume	30 000,00 €	30 000,00 €
	33	RIMAT: anniversaire 30 ans	10 000,00 €	10 000,00 €
	33	Manifestations culturelles : provision	33 400,00 €	33 400,00 €
	33	I Somnambuli : festival courtjours	3 600,00 €	3 600,00 €
	40	CAD 22 : salons nautiques provision	4 500,00 €	4 500,00 €
	415	Tour de Bretagne cycliste	18 000,00 €	18 000,00 €
	415	La Pierre Le Bigaut 2016	5 000,00 €	5 000,00 €
	90	Côtes d'Armor Développement : salon de l'immobilier entreprises	16 000,00 €	16 000,00 €
	90	Côtes d'Armor Développement : salon des entrepreneurs	2 093,00 €	2 093,00 €
	90	Côtes d'Armor Développement : ligne grande vitesse	11 000,00 €	11 000,00 €
		TOTAL DES PARTICIPATIONS & SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	8 673 538,24 €	8 673 538,24 €

BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP. 2016 MONTANTS PROPOSES	BP. 2016 MONTANTS VOTES
204121		SUBV. EQUIPEMENT REGION	26 276,00 €	26 276,00 €
	233	Biens mobilier matériel pour enseignement supérieur	26 276,00 €	26 276,00 €
204133		SUBV. D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT : VOIRIE	17 940,00 €	17 940,00 €
	832	Conseil Départemental : Boviduc	17 940,00 €	17 940,00 €
2041411		SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES : MOBILIERS, MATERIELS, ETUD	20 200,00 €	20 200,00 €
	72	Fdc études urbanismes	3 000,00 €	3 000,00 €
	830	Fdc climat énergie	7 200,00 €	7 200,00 €
	93	Fdc économie d'énergie	10 000,00 €	10 000,00 €

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
2041412		SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES : BATIMENTS & INSTALLATIONS	1 026 000,00 €	1 026 000,00 €
	O1	FCI 2016	500 000,00 €	500 000,00 €
	40	Fdc base nautique (commune de la Courneuve)	40 000,00 €	40 000,00 €
	72	Fdc foncier viabilisé	176 000,00 €	176 000,00 €
	212	Fdc école primaire en lien avec contrat de territoire	20 000,00 €	20 000,00 €
	213	Fdc école regroupées en lien avec contrat de territoire	20 000,00 €	20 000,00 €
	30	Fdc culture en lien avec contrat de territoire	30 000,00 €	30 000,00 €
	40	Fdc sports et jeunesse en lien avec contrat de territoire	50 000,00 €	50 000,00 €
	811	Fdc Assainissement non collectif	10 000,00 €	10 000,00 €
	830	Fdc climat énergie	100 000,00 €	100 000,00 €
	95	Fdc tourisme en lien avec contrat de territoire	80 000,00 €	80 000,00 €
2041413		SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES : VOIRIE	200 000,00 €	200 000,00 €
	822	Fdc voirie	200 000,00 €	200 000,00 €
2041581		SUBV. D'EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS	6 710,00 €	6 710,00 €
	820	Syndicat Mégalis	6 710,00 €	6 710,00 €
2041622		SUBV. D'EQUIPEMENT CCAS : BATIMENTS & INSTALLATIONS	20 000,00 €	20 000,00 €
	72	Construction logement social CCAS	20 000,00 €	20 000,00 €
2041631		SUBV. D'EQUIPEMENT ETS CARACTERE ADMINISTRATIF : MOBILIER	25 000,00 €	25 000,00 €
	322	Budget Annexe Aquarium Marin	25 000,00 €	25 000,00 €
2041632		SUBV. D'EQUIPEMENT ETS CARACTERE ADMINISTRATIF : BATIMENTS	126 769,00 €	126 769,00 €
	95	Syndicat mixte du Planétarium	57 540,00 €	57 540,00 €
	95	Provision non affectée	69 229,00 €	69 229,00 €
2041642		SUBV. D'EQUIPEMENT ETS CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 184 109,00 €	1 184 109,00 €
	811	Régie autonome d'assainissement collectif	500 000,00 €	500 000,00 €
	90	Budget Immobilier Industriel Locatif	462 872,00 €	462 872,00 €
	90	EA Kergadic Perros-Guirec	80 000,00 €	80 000,00 €
	90	EA Beg Ar C'hra Plounevez-Moëdec	26 400,00 €	26 400,00 €
	90	EA Kerbiquet Cavan	114 837,00 €	114 837,00 €
204171		SUBV. D'EQUIPEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX : MOBILIERS	1 000,00 €	1 000,00 €
	830	Bailleurs sociaux : climat énergie	1 000,00 €	1 000,00 €
204172		SUBV. D'EQUIPEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX : BATIMENTS	166 000,00 €	166 000,00 €
	72	Bailleurs sociaux : constructions neuves	158 000,00 €	158 000,00 €
	93	SDE : bornes électriques	8 000,00 €	8 000,00 €
204181		SUBV. EQUIPEMENT AUTRES ORGANISMES PUBLICS : MOBILIERS,	150 000,00 €	150 000,00 €
	22	Codesup 2016 Lycée	50 000,00 €	50 000,00 €
	231	Codesup 2016 Enssat	50 000,00 €	50 000,00 €
	232	Codesup 2016 lut	50 000,00 €	50 000,00 €
20421		SUBV. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE : MOBILIER	102 500,00 €	102 500,00 €
	233	Photonics Bretagne (tour de fibrage)	87 500,00 €	87 500,00 €
	830	Entreprises : climat énergie	10 000,00 €	10 000,00 €
	93	Entreprises : économie d'énergie	5 000,00 €	5 000,00 €
20422		SUBV. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE : BATIMENTS	1 395 000,00 €	1 395 000,00 €
	413	Trégor sauvetage sportif et secourisme	2 000,00 €	2 000,00 €
	72	Aides aux particuliers à l'accession à la propriété	877 000,00 €	877 000,00 €
	811	Aides aux particuliers assainissement non collectif	240 000,00 €	240 000,00 €
	90	Aides aux entreprises privées	276 000,00 €	276 000,00 €
		TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 467 504,00 €	4 467 504,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS T.I.L.T.

Articles	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP. 2016 MONTANTS PROPOSES	BP. 2016 MONTANTS VOTES
65714	SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES	80 000,00 ú	80 000,00 ú
	Subventions aux communes provision	80 000,00 €	80 000,00 €
65732	SUBV. D'EXPLOITATION DEPARTEMENT	210 000,00 ú	210 000,00 ú
	Département	210 000,00 €	210 000,00 €
65737	SUBV. D'EXPLOITATION AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	17 754,00 ú	17 754,00 ú
	Office de Tourisme Communautaire	17 754,00 €	17 754,00 €
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS PRIVEES	7 350,00 ú	7 350,00 ú
	Objectif autonomie (emploi aidé)	7 350,00 €	7 350,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		315 104,00 €	315 104,00 €

BUDGET ANNEXE DECHETS

Articles	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP. 2016 MONTANTS PROPOSES	BP. 2016 MONTANTS VOTES
6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	5 111 802,50 ú	5 111 802,50 ú
	SMITRED	4 600 000,00 €	4 600 000,00 €
	SMICTOM MENEZ BRE	511 802,50 €	511 802,50 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		5 111 802,50 €	5 111 802,50 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°1 Affaires générales, projets et finances en date du 21 janvier 2016 ;

Madame Brigitte GOURHANT, conseillère communautaire de Ploubezre ; s'interroge sur la manière de procéder quand il existe une situation de doublon entre la commune et la communauté au titre des attributions de subventions au profit d'une association. Elle cite l'exemple de la manifestation «La Pierre Le Bigaut 2016 ».

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; répond qu'il convient d'éviter les doublons. Toutefois, il note qu'initialement l'attribution d'une subvention communautaire à cette association était exclue mais, en raison de la mobilisation générée par cette manifestation et de son caractère intercommunal, il a été estimé difficile de ne pas y participer.

Madame Françoise LE MEN, conseillère communautaire de Lannion ; demande si la subvention prévue au profit du RIMAT constituera une aide suffisante pour maintenir le Festival de Lanvellec car elle juge qu'il serait dommageable pour le territoire qu'il disparaisse.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; confirme que la subvention accordée correspond au souhait de la communauté d'agglomération de garder ce festival. Il s'agit d'un engagement communautaire important puisque Lannion-Trégor Communauté fait plus que doubler sa participation par rapport à l'année dernière. Il précise que l'association est preneuse de la subvention. Compte tenu du montant, il y aura une convention permettant d'examiner ce qu'ils vont faire et ainsi continuer à travailler ensemble.

Monsieur Alain COÏC, conseiller communautaire de Perros-Guirec ; fait une remarque quant aux subventions au profit du Carré magique qui sont réparties sur 3 postes. Il note qu'au final, l'aide communautaire s'élève à 1Mú et les recettes générées par les spectacles sont de l'ordre de 300 000 ú, soit 1/4 du budget. Aussi s'interroge-t-il sur les solutions à envisager pour réduire ce différentiel notamment par le biais d'une révision tarifaire ou de la réduction de la fermeture de cet équipement culturel en période estivale sachant que la fréquentation touristique sur le territoire est en pleine essor.

Madame Delphine CHARLET, Vice-Présidente ; tient à préciser qu'une partie du budget directement financée par la DRAC est consacrée à d'autres postes que la diffusion Elle rappelle que les prix pratiqués par le Carré magique sont conformes au profil du territoire communautaire. Quant à l'ouverture en période estivale, si elle juge qu'elle aurait tout son sens, elle générerait toutefois une dépense supplémentaire en personnel car, actuellement, le personnel est à temps plein annualisé.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; préfère, avec ce type d'équipement, mettre en avant les choix de la communauté en faveur de la culture et de l'attractivité du territoire, et aussi d'assurer des services.

Monsieur Patrick L'HEREEC, conseiller communautaire de Plounérin ; demande si la liste présentée est exhaustive et évoque la course de motocross à Plounérin.

Madame Delphine CHARLET, Vice-Présidente ; signale l'existence d'une provision pour le développement des manifestations culturelles permettant d'apporter des subventions à d'autres associations non listées.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; ajoute que la question d'une subvention pour la course de motocroos à Plounérin doit être étudiée prochainement.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
Ne participe pas au vote :LEON Erven
DECIDE DE :**

ACCEPTER Les cotisations, contributions et subventions 2016 détaillées ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations suivantes :

- Association Photonics Bretagne (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association Compagnie Papier Théâtre
- Association Carré Magique (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association La Ludothèque du Trégor (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association du Rimat (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association Lannion Natation (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association LPO
- Association Images et Réseaux (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association B-COM (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association ADIT (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association Mission Locale (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association Maison de l'Emploi (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association Centre de Découverte du Son (subvention supérieure à 23 000ú)
- Association CAD (Côtes d'Armor Développement)
- Association Objectif Autonomie
- Association ADESS
- Association Trégor Contact
- Association Action Carrière Emploi
- Association Ecole de Musique des 3 Rivières
- Association Ty An Oll (enseignement de la musique)
- Association Radomisol
- Association Centre Culturel Breton Lannion (KSL)
- Association Centre Culturel St-Guérolé
- Association La Ruche Artistique de Ploubezre
- Chambre de métiers

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 des budgets correspondants.

3. Hôtel d'entreprises Pégase V : révision du montant de l'AP et des CP

Rapporteur : François BOURIOT

VU la délibération du 16 janvier 2014 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Pégase V,

VU la délibération du 30 septembre 2014 approuvant la révision de l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Pégase V,

VU la délibération du 17 mars 2015 approuvant la révision des crédits de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Pégase V,

N° AP	Libellé AP	Montant AP initiale	CP 2014	CP 2015	TOTAL CP
2015IMOC P1	Hôtel d'entreprises à Pégase V	3 200 000ú	1 218 558.58ú	1 981 441.42ú	3 200 000ú

CONSIDERANT que les crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2015 n'ont pas été entièrement mandatés. Le montant mandaté s'élève à 1 490 250,69ú

CONSIDERANT que les crédits de paiement non mandatés en année N sont reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 soit: 491 190,73ú

CONSIDERANT que les engagements pris nécessitent d'augmenter le montant du programme de 108 819ú

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le montant du programme et des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous:

N° AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	TOTAL CP
2015IMOC P1	Hôtel d'entreprises à Pégase V	3 308 819ú	1 218 558.58ú	1 490 250,69ú	600 009,73ú	3 308 819ú

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°1 «Affaires générales, projets et finances» en date du 21 janvier 2016

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

ACCEPTER les modifications de l'autorisation de programme et des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme sont inscrites au Budget annexe Immobilier Industriel Locatif comme précisé ci-dessus dans la limite du montant de l'autorisation de programme

4 Hôtel d'entreprises de Beg Ar C'hra: révision CP

Rapporteur : François BOURIOT

VU la délibération du 16 janvier 2014 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra,

VU la délibération du 30 septembre 2014 approuvant la révision de l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra,

VU la délibération du 17 mars 2015 approuvant la révision de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra,

VU la délibération du 10 novembre 2015 approuvant la révision des crédits de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra:

N° AP	Libellé AP	Montant AP initiale	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	TOTAL CP
2015IMOC2	Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra	2 020 000ú	66 161.79ú	790 000ú	50 000ú	1 113 838.21ú	2 020 000ú

CONSIDERANT que les crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2015 n'ont pas été entièrement mandatés. Le montant s'élève à 774 575,17ú.

CONSIDERANT que les crédits de paiement non mandatés en année N sont reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 soit : 15 424,83ú

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le montant des crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé AP	Montant AP initiale	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	TOTAL CP
2015IMOC2	Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra	2 020 000ú	66 161.79ú	774 575,17ú	65 424,83 ú	1 113 838,21ú	2 020 000ú

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 1 «Affaires générales, projets et finances »
date du 21 janvier 2016

en

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

ACCEPTER les modifications de crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme sont inscrites au Budget annexe Immobilier Industriel Locatif comme précisé ci-dessus dans la limite du montant des crédits de paiement

➤ **Arrivées M. PRAT et A. BRAS-DENIS**

5 Plateforme Bois Energie: Modification AP/CP N°2

Rapporteur : André COENT

VU la délibération du 10 novembre 2015, modifiant l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction de la plateforme bois à énergie à Buhulien, approuvée le 17 juin 2014,

Libellé AP	Imputation budgétaire	Nouveau montant Autorisation de Programme (TTC)	Crédit de paiement 2014	Crédit de paiement 2015	Crédit de paiement 2016	TOTAL Crédits de paiement
Construction d'une plateforme bois à énergie à Buhulien	PRI-830-2312	30 717 ú	0 ú	0 ú	30 717 ú	30 717 ú
	PRI-830-2313	977 508 ú	84 897 ú	129 245 ú	763 366 ú	977 508 ú
	PRI-830-2315	253 260 ú	795 ú	82 770 ú	169 995 ú	253 260 ú
	PRI-830-2184	2 400 ú	0 ú	0 ú	2 400 ú	2 400 ú
	PRI-830-2111	143 798 ú	0 ú	0 ú	143 798 ú	143 798 ú

CONSIDERANT l'avancement des travaux et les paiements effectués en 2014 et 2015,

CONSIDERANT Le montant total de ce programme se levait à 1 407 683 ú TTC, il se lève maintenant à 1 710 349 ú TTC, en intégrant le photovoltaïque

CONSIDERANT Il est proposé d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposé conformément au tableau ci-dessous :

Libellé AP	Imputation budgétaire	Nouveau montant Autorisation de Programme (TTC)	Crédit de paiement 2014	Crédit de paiement 2015	Crédit de paiement 2016	TOTAL Crédits de paiement
Construction d'une plateforme bois à énergie à Buhulien	PRI-830-2312	32 720 ú	0 ú	0 ú	32 720 ú	32 720 ú
	PRI-830-2313	1 267 051 ú	84 897 ú	20 854 ú	1 161 300 ú	1 267 051 ú
	PRI-830-2315	264 380 ú	795 ú	41 085 ú	222 500 ú	264 380 ú
	PRI-830-2184	2 400 ú	0 ú	0 ú	2 400 ú	2 400 ú
	PRI-830-2111	143 798 ú	0 ú	0 ú	143 798 ú	143 798 ú

Ces dépenses sont financées par une subvention du Conseil Régional de Bretagne (contrat de Pays) et sur des fonds propres LTC.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

ACCEPTER Les modification de programme et de crédit de paiement conformément au tableau ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

PRECISER Que les dépenses résultantes de cette opération de programme sont inscrites au budget principal comme précisé ci-dessus dans la limite du montant de l'autorisation de programme

6 Fiscalité : vote des taux 2016 (TH, TFB, TFNB et CFE)

Rapporteur : François BOURIOT

VU la loi de Finances pour 2016 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 1609 nonies C et 1639 du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT la délibération de vote des taux 2015 adoptée par le Conseil Communautaire en date du 13 février 2015 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°1 «Affaires générales, projets et finances», en date du 21 janvier 2016 ;

Pour 2016, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire les taux votés en 2015 comme suit :

	TAUX 2015 VOTES	TAUX 2016 PROPOSITION
Taxe d'habitation	12.65%	12.65%
Taxe foncière sur le bâti	0.00%	0.00%
Taxe foncière sur le non bâti	3.59%	3.59%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26.93%	26.93%

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :**

APPROUVER les taux de fiscalité proposés ci-dessus pour l'année 2016,

AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016 du budget principal au chapitre 73 fonction 01.

7 Taux de TEOM 2016

Rapporteur : François BOURIOT

VU la loi de Finances pour 2016 ;

VU l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire est compétent pour voter le taux de fiscalité relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour financer le service d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDERANT les besoins de financement pour l'équilibre budgétaire du budget annexe «Déchets», il est proposé de maintenir les différents taux de TEOM de 2015 adopté en fonction du service rendu ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 1 «Affaires générales, projets et finances», en date du 21 janvier 2016 ;

ZONAGE	COMMUNES CONCERNEES	TAUX VOTES EN 2015	TAUX PROPOSES EN 2016
COMMUNES DU TERRITOIRE EX-LTA			
ZONE A	LANNION	13.49%	13.49%
ZONE B	LOUANNEC TREBEURDEN TREGASTEL SAINT-QUAY-PERROS	11.55%	11.55%
ZONE C	KER MARIA-SULARD PLESTIN-LES-GRÈVES PLEUMEUR-SODOU PLOUBEZRE PLOULEC'H PLOUMILLIAU PLOUZELAMBRE PLUFUR ROSPEZ SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE TREDREZ-LOCQUEMEAU TREDUDER TRELEVERN TREMEL TREVOU-TREBUIGNEC	13.44%	13.44%
COMMUNE DE PERROS-GUIREC			
ZONE D	PERROS-GUIREC	9.73%	9.73%
COMMUNES DU TERRITOIRE DE BAC			
ZONE E	LANVELLEC LOGUNY-POUGRAS PLOUARET POUGRAS PLOUNERIN PLOUNEVEZ-MOËDEC TREGROM VIEUX-MARCHE	16.99%	16.99%
COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CC CENTRE TREGOR			
ZONE F	BERHET CAOUENNEC-LANVEZEAC CAVAN COATASCORN MANTALLOT PLUZUNET PRAT QU'EMPERVEN TONQUEDEC	14.50%	14.50%

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; insiste sur le fait que l'objectif est d'homogénéiser le service sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Patrick L'HEREEC, conseiller communautaire de Plounérin ; demande si les taux 2016 sont bien ceux inscrits dans le tableau présenté.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

<u>VALIDER</u>	les taux différents de TEOM 2016 à appliquer sur chacune des 6 zones comme présentés ci-dessus.
<u>MAINTENIR</u>	le principe de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets en provenance des professionnels dont la TEOM ne couvre pas le service assuré (hors territoire de la Communauté de communes du Centre Trégor géré par le syndicat du SMICTOM du Menez Bré).
<u>AUTORISER</u>	le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
<u>PRECISER</u>	Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget annexe « Déchets » article 7331 fonction 01 ,

8 Modification du taux du versement transport à compter du 01/07/2016

Rapporteur : François BOURIOT

VU la loi de Finances pour 2016 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2333-67 ;

VU la délibération en date du 5 janvier 2015, de Lannion-Trégor Communauté fixant le taux de versement transport (VT) à 0,50% sur l'ensemble du territoire de ses 38 communes ;

CONSIDERANT les besoins de financement du service transport pour assurer notamment le financement de la ligne 15 (liaison Lannion- Perros-Guirec) ;

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 2016, le VT est une taxe payée par les établissements publics et privés de plus de 11 salariés (équivalent temps plein) non exonérés, situés sur le périmètre de transports urbains. Cette taxe repose sur les salaires bruts versés, non plafonnés ; elle est collectée par les URSSAF et les Caisses de Mutualité Sociale Agricole qui la reversent au comptable public.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°1 «Affaires générales, projets et finances», en date du 21 janvier 2016

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; note que l'augmentation du taux se justifie, entre autres, par la prise en charge de la ligne 15 qui est déficitaire.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

<u>AUGMENTER</u>	le taux de VT de 0.50% à 0.55% à compter du 1 ^{er} juillet 2016 conformément à l'article L2333-67 du CGCT.
<u>AUTORISER</u>	le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
<u>PRECISER</u>	que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif du budget annexe transports article 734.

➤ Arrivées de Ch. HUNAUT et P. ROUSSELOT

9 Budget Primitif 2016

Rapporteur : François BOURIOT

Note introductive / Monsieur Joël le LE JEUNE, Président ;

« Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires présenté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015, le budget primitif 2016 confirme, dans un contexte financier très contraint, l'objectif de maintenir un niveau d'investissement significatif sur l'ensemble du territoire de Lannion-Trégor Communauté (LTC). Le repli continu des dotations de l'État, conséquence sur la période 2015-2017 de la contribution des collectivités locales « au financement du pacte de responsabilité », traduit une perte de DGF (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) de 1 160 k€ en 2016.

En conséquence de cette forte contrainte, des économies ont été réalisées sur les dépenses courantes de l'ensemble des budgets.

Ainsi, le budget primitif 2016 pourra être équilibré avec le maintien des taux de fiscalité votés en 2015, une augmentation du coefficient de la TASCOT de 5% et une évolution du taux de versement transport de 0.50% à 0.55% à compter du 1^{er} juillet 2016.

Compte tenu du calendrier budgétaire, le budget primitif proposé pour 2016 n'intègre pas les résultats et les reports d'investissements de l'année 2015.

Il est présenté en grandes masses. Des décisions modificatives viendront corriger en cours d'année, les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses.

Le budget primitif 2016 de la Communauté d'Agglomération comporte 28 budgets : le Budget Principal et 27 budgets annexes.

Aux 28 budgets, se rajoute le budget de la régie autonome Assainissement Collectif

L'ensemble des budgets proposés s'équilibre à 90.12 millions d'euros en section de fonctionnement, et à 50.47 millions d'euros en section d'investissement, soit un total de 140.59 millions d'euros.

Parmi ces mouvements figurent des opérations d'ordre budgétaire (amortissements, opérations de gestion des stocks dans les espaces d'activités, autofinancement prévisionnel) pour un montant de 30.26 millions d'euros.

Hors ces dépenses, les budgets 2016 s'élèvent globalement à 110.33 millions d'euros.

Le budget principal représente 46,61% des dépenses et des recettes réelles de l'agglomération.

Les budgets sont présentés en dépenses réelles (fonctionnement / investissement) dans le tableau suivant.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	
			EN MONTANT	EN %
BUDGET PRINCIPAL	37 289 333 €	14 134 485 €	51 423 818 €	48,81%
BUDGET DECHETS MENAGERS	11 070 914 €	6 435 119 €	17 506 033 €	16,87%
BUDGET IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF	3 799 697 €	8 374 716 €	12 174 413 €	11,03%
BUDGETS ESPACES D'ACTIVITES (17 budgets)	2 176 710 €		2 176 710 €	1,97%
BUDGET TRANSPORTS	2 603 352 €	341 400 €	2 944 752 €	2,87%
BUDGET VOIRIE	926 396 €	150 000 €	1 076 396 €	0,98%
BUDGET AQUARIUM MARIN	459 426 €	175 000 €	634 426 €	0,58%
BUDGET ABATTOIR (1)	549 900 €	358 000 €	907 900 €	0,82%
BUDGET ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (1)	1 206 189 €	37 110 €	1 243 299 €	1,13%
BASSIN VERSANT DU LE GUER	1 076 554 €	339 654 €	1 416 208 €	1,28%
BUDGET SPANC	219 700 €	16 000 €	235 700 €	0,21%
BUDGET GESTION DELEGUEE DE L'EAU	2 312 832 €	381 000 €	2 693 832 €	2,44%
REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7 370 713 €	8 530 000 €	15 900 713 €	14,41%
TOTAL GENERAL DE PENSEES REELLES	71 061 716 €	39 272 484 €	110 334 200 €	100,00%
	64,41%	35,59%		

Les dépenses d'investissement (études, acquisitions et travaux) prévues dans l'ensemble des budgets 2016 de Lannion-Trégor Communauté se chiffrent à 29 810 967€.

Ils sont répartis de la manière suivante dans les différents budgets de LTC :

RECAPITULATIF PAR BUDGET	Dépenses : Etudes, Travaux Acquisitions	Recettes	
		Subvention	FCTVA
Budget Principal	6 521 328 €	1 265 423 €	959 000 €
Budget annexe Déchets	6 126 249 €	135 000 €	919 000 €
Budget annexe Immobilier	6 374 716 €	1 497 172 €	
Budget annexe Transports	326 200 €		
Budget annexe Voirie	150 000 €		24 000 €
Budget annexe Aquarium	55 000 €	25 000 €	
Budget annexe Abattoir (1)	358 000 €		
Budget annexe Enseignement de la Musique (1)	37 110 €		5 937 €
Budget annexe Bassin Versant du Léguer	339 654 €	249 985 €	58 154 €
Budget annexe Spanc	16 000 €		1 200 €
Régie Assainissement Collectif	7 330 000 €	1 060 000 €	
SOUS-TOTAL	27 634 257 €	4 232 580 €	1 967 291 €
Budgets Espaces d'Activités (fonctionnement : gestion de stocks)	2 176 710 €	647 392 €	
TOTAL GENERAL	29 810 967 €	4 879 972 €	1 967 291 €

(1) Nouvelles compétences transférées au 1er janvier 2016

L'emprunt d'équilibre s'élève à 22.73 M€.

Budgets	Capital restant dû au 01/01/2016	Besoin Emprunts BP 2016	Capital	Intérêts (y compris ICNE)	Annuité 2016
Budget principal	19 222 695,99 €	8 079 956 €	1 300 000 €	549 379 €	1 849 379 €
Budget annexe déchets	305 668,90 €	4 178 619 €	64 000 €	90 200 €	154 200 €
Budget annexe Immobilier	20 492 943,06 €	4 071 294 €	2 000 000 €	720 000 €	2 720 000 €
Budget annexe Transports	31 026,13 €	79 230 €	15 200 €	3 200 €	18 400 €
Budget annexe voirie		25 957 €			0 €
Budget annexe Aquarium	1 213 780,32 €	84 600 €	120 000 €	45 000 €	165 000 €
Budget annexe Abattoir		307 997 €		10 000 €	10 000 €
Régie Assainissement Collectif	19 713 943,75 €	5 901 000 €	1 200 000 €	1 218 000 €	2 418 000 €
TOTAUX	60 980 058,15 €	22 728 653 €	4 699 200 €	2 635 779 €	7 334 979 €

La réalisation effective des emprunts dépendra en fin d'année 2016 du niveau des investissements exécutés, des financements pouvant être obtenus, ainsi que des reprises de résultats suite au vote du compte administratif 2015.

Le budget proposé ne prend pas en compte le Pacte Financier et Fiscal.

Pour mémoire, le pacte financier et fiscal qui est l'un des prolongements opérationnels du Projet de Territoire 2015-2010 est en cours d'élaboration. Il a été présenté au Comité de Pilotage du 4 février 2016 et le sera au conseil communautaire du 12 avril 2016 pour une prise de décision.

Il aura pour objectif d'harmoniser les pratiques en ce qui concerne le foncier bâti industriel sur les zones communautaires.

Il abordera également le problème de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Un reversement partiel de 20% à certaines communes pourrait être envisagé.

En matière d'attribution de compensation, il pourra être envisagé la mise en place d'un principe « gagnant-gagnant », à la fois pour les communes et Lannion-Trégor Communauté, en opérant une répartition entre LTC et les communes du gain de DGF issu des transferts de compétences ou de moyens (mutualisation), selon une clef à déterminer. Il va de soi que ce dispositif nécessiterait des transferts importants de la part des communes pour augmenter le coefficient d'intégration fiscale.

Enfin, pour répondre à la demande de certaines communes, le FPIC pourrait faire l'objet d'un reversement supplémentaire aux communes membres de LTC, à concurrence du montant du Fonds de concours d'investissement (FCI) soit 500 k€, ce qui annulerait le FCI.

En agissant ainsi, l'objectif serait d'atténuer le plus fortement possible les baisses de la DGF qui impactent les budgets communaux et intercommunaux.

En matière d'investissement, le Pacte Financier et Fiscal proposera également un Plan Pluriannuel d'investissement communautaire, ainsi qu'un nouveau « Guide des aides ».

Le Pacte financier et fiscal

Il est élaboré dans le cadre d'un Comité de Pilotage qui se réunit mensuellement et notamment le 4 février dernier.

Une assemblée plénière, en présence de l'ensemble des conseillers municipaux, se réunira le samedi 5 mars prochain.

Ce pacte financier et fiscal est destiné à déterminer les différents flux financiers entre Lannion-Trégor Communauté et ses 38 communes, sur différents sujets. »

VU la loi de Finances pour 2016 ;

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire qui approuve le principe d'un vote du budget par nature avec une présentation fonctionnelle pour le budget principal et les budgets annexes (déchets, voirie et aquarium marin) pour la durée du mandat restant à courir.

CONSIDERANT que le budget primitif s'inscrit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 ;

CONSIDERANT les budgets qui lui sont présentés ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires générales, projets et finances », en date du 21 janvier 2016 ;

Monsieur Paul LE BIHAN, Vice-Président ; informe que s'il n'a pas de remarques particulières à formuler sur les différents budgets, il souhaite, en revanche, parler du Pacte financier et fiscal qui sera examiné en avril prochain. Il note qu'il y a encore du travail à mener sur ce pacte et que la ville de Lannion ne partage pas forcément le point de vue de la communauté d'agglomération. Il rappelle le contexte financier actuel très contraint qui, pour des communes comme Lannion, engendre des baisses de dotations dramatiques alors que, parallèlement, certaines charges augmentent. Aussi, se dit-il très demandeur d'un redéploiement des ressources de fonctionnement par la communauté et annonce que la ville aura un certain nombre de points à faire valoir au moment du pacte.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; note que la solidarité devra effectivement s'opérer dans le cadre du Pacte financier et fiscal. Il cite les démarches d'ores et déjà engagées avec la ville dans les domaines de l'eau et l'assainissement ainsi que de l'urbanisme, avec la mise en œuvre de services communs. Cela constitue un effort significatif renforcé par les transferts de l'enseignement de la musique et de l'abattoir. Il propose de poursuivre les efforts en direction de la ville en citant, entre autres, la requalification du centre ville. Le pacte doit permettre de voir comment poursuivre ces efforts. Il met également l'accent sur la mutualisation qui doit être plus significative avec la mise en commun de services comme les bureaux d'études ou les services techniques qui conduirait à des mutualisations de grande envergure susceptibles de générer des gains de DGF. Il note que les discussions sont à poursuivre à l'occasion des réunions du Comité de Pilotage et rencontres avec la perspective que toutes les communes y trouvent leur compte.

Madame Françoise LE MEN, conseillère communautaire de Lannion ; intervient pour formuler la même remarque que l'année dernière à savoir que les élus disposent de 2 documents différents, un diaporama pédagogique et le document transmis par voie postale particulièrement difficile à comprendre.

Elle complète en disant que la présentation de 28 budgets à la suite reste très compliquée.

Elle fait également remarquer qu'il n'y a pas d'éléments de comparaison par rapport à 2015 dans le document présenté en séance.

Après ces différentes remarques, elle demande des précisions sur le budget de fonctionnement. Elle commence par l'augmentation de 1,8 % des dépenses globales, soit un peu au-dessus de l'inflation. Certains postes de dépenses l'interpellent, notamment, l'augmentation de 53 % des charges de gestion courante par rapport à 2015 ainsi que la baisse sur la masse salariale de l'ordre de 180K€.

Quant aux dépenses imprévues, elles sont chiffrées à 57 000€, elles étaient budgétées à 1119€ en 2015, et sont prévues en atterrissage à 2,284 M€, ce qui pose des interrogations.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; note l'effort fait en termes de présentation. Compte tenu du nombre de budgets, il est difficile d'envisager un déroulement différent. Il informe qu'avec la nouvelle fusion envisagée en 2017, il ne tient pas à faire la promesse quant à une présentation plus pédagogique des budgets.

Sur le budget de fonctionnement, il tient à préciser que sa croissance est liée au transfert du contingent d'incendie et de secours qui s'élève à plus de 2M€.

Pour le personnel, il n'y a pas de baisse de charges mais un transfert de celles-ci sur les budgets annexes desquels elles dépendent.

Quant aux dépenses imprévues, la comparaison est effectuée entre le budget primitif 2015 qui intègre les résultats 2014 et le budget primitif 2016 auquel les résultats 2015 n'ont pas été intégrés, d'où cet écart important.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ

(Par 8 abstentions)

BOETE Véronique, BOURGOIN Jean-Marie, GOURHANT Brigitte, LE MEN Françoise, MAREC Danielle, PRAT Jean René, SEUREAU Cédric, VANGHENT François

Ne participe pas au vote :

GUELOU Hervé

DECIDE DE :

Approuver le **BUDGET PRINCIPAL M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **14 341 740€**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **39 379 333€**

Approuver le **BUDGET DECHETS M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **6 475 489€**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **12 170 914€**

Approuver le **BUDGET IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF M4 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **9 043 616 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **7 274 847 €**

Approuver le **BUDGET TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX LANNION-TREGOR M43 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **350 230 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 874 352 €**

Approuver le **BUDGET S.P.A.N.C. M49 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **16 000 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **234 500 €**

Approuver le **BUDGET VOIRIE M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **154 157 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 030 096 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «PEGASE & LE RUSQUET» M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **488 304 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **525 004 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES BUHULIEN M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **165 659 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **241 059 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES LOUANNEC M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **513 560 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **530 160 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES BEL AIR M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 830 880 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 910 080 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «LA CROIX ROUGE» PLOUMILLIAU M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **383 247 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **425 547 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «LE CHATEL» PLESTIN-LES-GREVES M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **211 401 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **231 521 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «DOLMEN» TREGASTEL M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **133 579 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **136 819 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES TREMEL M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **79 985 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **90 035 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE KERMARIA-SULARD M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **0.00 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **0.00 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE PEGASE V M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 067 051 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 499 151 €**

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES TREDEZ-LOCQUEMEAU M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **57 825 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **79 925 €**

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES KERGADIC PERROS-GUIREC M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **606 063 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 212 063 €**

Approuver le **BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES BEG AR C'HRA M14 (H.T.)**
dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **606 747 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **739 547 €**

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES PARC AN ITRON M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **30 531 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **41 631 €**

Approuver le **BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES DE KERBIQUET M14 (H.T.)**
dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **817 573 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 506 173 €**

Approuver le **BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES LE QUELVEN M14 (H.T.)**
dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **25 700 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **26 100 €**

Approuver le **BUDGET AQUARIUM MARIN M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **178 100 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **527 926 €**

Approuver le **BUDGET BASSIN VERSANT DU LEGUER M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **339 654 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 108 069 €**

Approuver le **BUDGET GESTION DELEGUEE DE L'EAU M49 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **381 000 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 312 832 €**

Approuver le **BUDGET ABATTOIR M42 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **366 950 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **608 853 €**

Approuver le **BUDGET ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **37 110 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 237 362 €**

Approuver le **BUDGET DE LA REGIE AUTONOME « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » M49 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **9 761 000 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **10 170 713 €**

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président : remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la consolidation de ce budget primitif 2016.

I0 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : André COENT

1 ĩ Pôle Economie / aménagement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme locale de rénovation de l'habitat à compter du 1^{er} avril prochain il est nécessaire de mobiliser les moyens humains pour permettre à la fois de développer les services auprès des particuliers et renforcer les partenariats avec les artisans.

Au delà de la mutualisation des moyens déjà existants à la Communauté et au poste de conseiller déjà créé, il apparaît nécessaire de créer

- **Un emploi de technicien énergie** en remplacement d'un poste déjà créé pour 3 ans le 18 décembre 2012, dédié au patrimoine communautaire. Le poste créé pour une durée de trois ans est financé par l'ADEME et la région,

Les principales missions :

Missions en lien avec le patrimoine communautaire et les communes (à terme 0,5 ETP)

-Réaliser un bilan et un suivi énergétique annuel personnalisé pour chaque collectivité dont il sera référent.

-Réaliser, mettre à jour l'inventaire des patrimoines communautaires et communaux.

-Analyser les comportements énergétiques de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

-Présenter et mettre en valeur les résultats annuels : bilan, rapport de suivi, plan d'actions.

-Accompagner, conseiller la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie

-Sensibiliser et former les agents, les élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine -Mettre en réseau les élus et les agents du territoire pour créer une dynamique d'échanges

Missions en lien avec plateforme de l'habitat (à terme 0,5 ETP)

- Assurer un accompagnement technique personnalisé de particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation thermique

- Proposer un diagnostic énergétique (en régie pour les travaux simples / par un diagnostiqueur pour les travaux complexes),

- Préconiser des travaux et assurer un suivi post-travaux et sensibiliser aux éco-gestes,

- Compiler ces données sur le site internet de la plateforme, réaliser des rapports techniques

- Instruire les dossiers et les demandes d'aides relatifs à ces thématiques.

- **Un emploi de conseiller technique**, créé pour une durée de trois ans, pour répondre à hauteur d'un mi-temps au transfert de l'espace info énergie du pays au sein de la nouvelle plateforme portée par LTC (mi-temps financé à 100 % par l'ADEME et la Région) ainsi que pour répondre aux nouveaux besoins (2ème mi-temps également financé mais en partie par l'ADEME et la Région).

Les principales missions :

- Accueillir, conseiller et orienter, au Point Information Habitat et dans ses permanences délocalisées, en matière de rénovation thermique et d'amélioration de l'habitat, d'adaptation du logement au handicap et à la vieillesse, d'accession à la propriété, de location, d'accès au logement locatif social, d'investissement locatif : Apporter des conseils techniques et des conseils financiers et réglementaires

- Assurer un accompagnement technique personnalisé de particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation thermique : proposer un diagnostic énergétique, préconiser des travaux, accompagner dans l'élaboration du plan de financement et du choix des différents scénarios, assurer un suivi post-travaux et sensibiliser aux éco-gestes, Instruire les dossiers et les demandes d'aides relatifs à ces thématiques

- Animer la plateforme locale de l'habitat : partenariat avec les professionnels du bâtiment, actions de sensibilisation auprès du grand public, participation au réseau régional des plateformes et des EIE.

L'intéressé(e) devra justifier d'un diplôme de niveau bac +2 minimum, spécialité énergie et / ou thermique

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, au maximum sur l'indice terminal de la grille des techniciens territoriaux

- **Un emploi d'adjoint technique 2ème classe** créé au sein du service habitat et redéployé sur la plateforme.

2 ĩ Pôle eau/environnement

> Aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3 2°) et les besoins des services le justifiant, il apparaît nécessaire de recruter pour une durée de trois ans un **emploi de chargé de mission environnement** à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016,

Ses principales missions :

- Mise en place de la base de données «qualité eau» du SAGE Baie de Lannion en étroite relation avec le service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté, les coordonateurs de programme de bassin versant et les services de l'État,
- Mise en oeuvre de certaines missions relatives au Plan algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève :
- Finalisation des inventaires de zones humide
- Animation auprès des agriculteurs en vue de la contractualisation de Mesures Agri- Environnementales dédiées à la gestion des zones humides
- Participation aux autres actions de communication
- Coordination du suivi de la qualité de l'eau
- Appui en ingénierie dans le cadre des missions confiées au service environnement

L'intéressé devra justifier d'un diplôme de niveau bac +5 minimum, spécialité environnement,

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, au maximum sur l'indice terminal de la grille des ingénieurs territoriaux. L'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire afférent au grade d'ingénieur.

> La fin de la convention de délégation de la gestion de l'assainissement à Louannec, entraîne le transfert d'un agent technique au sein de LTC. Il convient donc de créer un emploi au grade **d'adjoint technique 2ème classe** à compter du 1er avril 2016,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3 et 34;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'avis favorable du CHS-CT en date du 04/02/2016 ;

CONSIDERANT les délibérations des 29 septembre et 15 décembre 2015 relatives à la création et au financement de la plateforme locale de rénovation de l'habitat ;

CONSIDERANT la délibération en date du 15 décembre 2015, modifiant le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 1 en date du 21 janvier 2016 ;

Monsieur François VANGHENT, conseiller communautaire de Ploubezre ; s'interroge sur le poste de conseiller en énergie qui était occupé par un agent très apprécié. Il demande si c'est ce même agent qui est reconduit.

Monsieur André COENT, Vice-Président ; informe que l'agent malgré la proposition qui lui a été faite, a décidé de partir vers d'autres horizons.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

CREER	Les emplois comme indiqués ci-dessus
AUTORISER	Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces postes.
PRECISER	Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

II Attribution d'un logement de fonction

Rapporteur : André COENT

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Pour rappel un logement de fonction peut être attribué après avis du comité technique :

A Pour nécessité absolue de service

Ce dispositif est réservé :

- aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.

APour occupation précaire avec astreinte

Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux (50 % de la valeur locative).

Considérant que toutes les charges courantes liées au logement de fonction dans les 2 cas sont acquittées par l'agent.

Il y a lieu de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent technique de l'abattoir	Sécurité des installations de l'abattoir

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 21 ;

VU Décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifiant le Code général de la propriété des personnes publiques (articles R.2124-64 et suivants) ;

VU Arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux

conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDERANT l'avis favorable du CHS-CT en date du 04/02/2016 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 1 en date du 21 janvier 2016 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

FIXER la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction pour nécessité absolue comme indiqué ci-dessus

AUTORISER Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

I 2 Désignation d'un(e) représentant(e) communautaire titulaire et d'un(e) représentant(e) communautaire suppléant(e) à la Commission Communale des taxis

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 13 janvier 2015 portant désignation des délégués aux organismes extérieurs ;

CONSIDERANT que le mandat de l'ensemble des membres de la commission communale des taxis de la Ville de Lannion arrive à échéance le 18 mars 2016 ;

CONSIDERANT la demande de la Ville de Lannion pour la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT l'appel à candidature ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

DESIGNER Le(a) représentant(e) titulaire et le(a) représentant(e) suppléant(e) de Lannion-Trégor Communauté à la Commission Communale des taxis.

Ville de Lannion – Commission Communale des taxis (1T) + (1 S)			
TITULAIRE		SUPPLEANT(E)	
Claudine FEJEAN	LANNION	Michelle PRAT-LE MOAL	TREBEURDEN

AUTORISER Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

COMMISSION 2 : Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche formation et innovation

I3 Participation au Salon des entrepreneurs 2016

Rapporteur : Erven LEON

Dans le cadre d'un partenariat, Lannion-Trégor Communauté et Saint Brieuc Agglomération, en collaboration avec Côtes d'Armor Développement, souhaitent participer collectivement à la 26^{ème} édition du Salon des entrepreneurs de Paris, qui a eu lieu au Palais des Congrès de Paris / Porte Maillot, les 3 et 4 février 2016. Rendez-vous incontournable pour tous les créateurs d'entreprises franciliens, ce salon reçoit plus de 65 000 visiteurs chaque année, ce qui en fait l'événement le plus important consacré à l'esprit d'entreprise en France.

La gestion et l'organisation de ce stand était assurée par Côtes d'Armor Développement, au profit des agglomérations Lannion-Trégor Communauté et Saint Brieuc Agglomération, sur un espace « Côtes d'Armor ».

Cette action s'inscrit dans la volonté :

- d'identifier et attirer en Côtes d'Armor des entrepreneurs en valorisant nos atouts, notre capacité d'accompagnement de projets et nos dispositifs techniques et financiers dédiés à l'entrepreneuriat
- de valoriser auprès des visiteurs nos filières d'excellence, nos pôles de compétences, nos grands projets,

Cette action de promotion sur salon a également été prolongée par une opération nommée « 1^{er} Open Pitch Paris Côtes d'Armor », le 5 février. Il s'agissait, en partenariat avec Investessor et Armor Angels, réseaux de business angels parisien et costarmoricain, de proposer à des créateurs parisiens, des rendez-vous personnalisés et confidentiels de 30 minutes. Ces rencontres permettant de valoriser notre dispositif d'accompagnement financier et technique (locaux, réseaux professionnels, outils d'information et de promotioné).

A l'occasion du salon, et dans le but de constituer un fichier de prospects entrepreneurs, il était également proposé que les collectivités, avec le soutien de leurs offices de tourisme communautaires, complètent le financement à ce salon par une dotation à un concours. Le prix proposé par Lannion-Trégor Communauté était un week-end découverte de la destination Bretagne-Côtes de Granit Rose pour deux personnes d'une valeur estimée à 900 ú.

A l'occasion de cette opération de prospection, l'intervention de Côtes d'Armor Développement comprenait la coordination de l'action sur la région parisienne, la réservation et l'équipement d'un stand collectif de 12 m² sur le salon, la réalisation des supports de communication qui y ont été installés, la préparation d'un concours sur le salon, la promotion de l'Open Pitch auprès de ses réseaux d'investisseurs, de Géolink (société de prospection missionnée par CAD) et de prospects issus de réseaux parisiens et d'anciens salons de l'entrepreneuriat.

Le plan de financement de l'opération sur Paris est le suivant :

DEPENSES

Objet	Montant (ú)
Stand nu « Salon »	12 370ú
Divers « stand salon »	500ú
Flyer « Open Pitch »	1 000ú
Cocktail de clôture « Open Pitch »	500ú
TOTAL DEPENSES	14 370 ú

RECETTES

Organismes partenaires	% participation	Montant (ú)
CAD	50%	7 185ú
LTC	25%	3 593ú
SBA	25%	3 593ú
TOTAL RECETTES	100%	14 370 ú

CONSIDERANT le Projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme » en date du 20 janvier 2016 ;

Monsieur Erven LEON, Vice-Président ; informe que ce salon est désormais passé. Il fait part de sa satisfaction quant à la participation de l'agglomération à ce salon sachant que le stand de la communauté d'agglomération était le seul stand Breton. Il s'agit d'une bonne opération pour LTC qui a focalisé une grande partie des porteurs de projets sur le stand. Par contre, l'opération Open Pitch s'est avérée moins intéressante.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

- VALIDER** la présence de Lannion-Trégor Communauté au salon des entrepreneurs 2016 ainsi qu'à l'Open Pitch Paris, sur la base d'une participation globale d'un montant de 3 593 €.
- VALIDER** le principe d'une attribution de prix sous la forme d'un lot « week-end pour deux sur la destination Bretagne-Côte de Granit Rose » d'un montant estimé à 900 €.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signature de toute convention ou autre document à intervenir.
- PRECISER** qu'un premier acompte a été versé sur le budget principal de 2015 et que le solde soit 2 093 € sera inscrit au Budget Primitif 2016 du Budget Principal article 6743 - fonction 90.

14 Désignation de représentants au Conseil Brest Tech +

Rapporteur : Erven LEON

Le 25 juin dernier, le projet Brest Tech +, composé des agglomérations de Brest, Lannion, Quimper et Morlaix était labellisé par l'État comme « Métropole French Tech ».

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2015, Lannion-Trégor Communauté soutenait officiellement l'organisation de ce projet et son financement, à hauteur de 37 500 € sur 3 ans.

L'organisation d'une gouvernance fédératrice et efficace est aujourd'hui en cours de constitution et sera composée en 3 collèges dont le principal concernerait les entreprises et les 2 autres, les institutionnels (dont les communautés) et le milieu de la connaissance (Enseignement Supérieur, etc.).

Il est aujourd'hui demandé à Lannion-Trégor Communauté de nommer un représentant pour siéger au conseil de Brest Tech +.

CONSIDERANT l'appel à candidatures du conseil de Brest Tech + ;

CONSIDERANT le projet de territoire 2015-2020 « L'avenir ensemble ! » adopté le 30 juin 2015, « Défi 1 : Transformer nos ressources en richesses » Objectif 1.9 : Accompagner toutes les formes d'innovation » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme » en date du 20 janvier 2016 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

- DESIGNER** Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, comme représentant de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au conseil de Brest Tech +.
- PRECISER** que la prise de fonction de cette représentation prendra effet lors de la première réunion du conseil de Brest Tech +.
- AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

15 Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan : Vente d'un terrain à la SARL Kerjean Constructions

Rapporteur : Erven LEON

La SARL KERJEAN Constructions, représentée par Monsieur Martial DENMAT, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan, représentant une surface d'environ 1 500 m², afin d'installer une activité de maçonnerie.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses» », Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°2 « Economie, emploi, enseignement supérieur, recherche, formation, innovation et tourisme » en date du 20 janvier 2016 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

ACCEPTER le principe de vendre à la SARL KERJEAN Constructions, représentée par Monsieur Martial DENMAT, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan, d'une contenance d'environ 1 500 m², au prix de 13,00€ HT le mètre carré soit la somme de 19 500,00€ HT auquel s'ajoute la TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 2 160,00€ soit un prix TTC de 21 660,00€ TTC.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage é) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2016 à Budget annexe Espace d'Activités de KERBIQUET - CAVAN à l'article 7015.

COMMISSION 3 : Eau, assainissement, déchets ménagers, voirie

16 Règlement du SPANC

Rapporteur : Alain FAIVRE

L'objet du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est de déterminer les relations entre les usagers de ce service et la communauté d'agglomération, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur réhabilitation, leur contrôle, leur fonctionnement, leur entretien, les conditions de paiement des redevances.

Compte tenu de l'évolution réglementaire, la mise à jour du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est nécessaire et a été établie sur la base du modèle édité par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, modèle repris notamment par les SPANC voisins.

Pour rappel, les compétences obligatoires du SPANC sont :

- le contrôle des installations neuves ou réhabilitées ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement ;
- fournir un rapport datant de moins de 3 ans pour les ventes d'habitation ;
- le diagnostic des installations existantes ou l'état des lieux.

Études de sol

Il est proposé de ne pas rendre les études de filière obligatoires pour les dossiers de demandes d'installations neuves ou à réhabiliter. Elles sont uniquement exigées dans le cadre de dossiers subventionnés, dans le cas de rejets d'eaux usées traitées en milieu superficiel, pour des projets comportant plusieurs logements ou locaux commerciaux et en cas de sol hétérogène.

Dans le cas où cette étude est demandée, il est proposé que celles-ci doivent se conformer au cahier des charges type établi par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Ce cahier des charges définit les différents éléments nécessaires à la mission du prestataire pour réaliser une étude de sol et de filières d'assainissement non collectif d'une propriété.

Cette étude contient les relevés de terrain et l'avant-projet détaillé de l'équipement d'épuration à mettre en place et du mode d'évacuation des eaux traitées.

Projets de conception

Une durée de validité de deux ans est proposée pour les projets de conception des installations non conformes devant être contrôlées. Au terme de ces deux années, si le projet n'est pas réalisé, le contrôle périodique est réalisé.

Il est proposé qu'une mention soit ajoutée dans tous les avis de conception, délivrés par le SPANC, pour préciser que ceux-ci restent valables tant qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

Conditions de dérogation au raccordement des habitations dans le cadre d'extension du réseau d'assainissement collectif

Jusque-là, le SPANC proposait aux maires d'allonger la durée du délai de raccordement, de deux ans, à 10 ans, à compter de la mise en service du réseau d'assainissement collectif.

Or, les interprétations juridiques du code de la santé publique s'accordent sur le fait que le maire peut déroger à l'obligation de raccordement, et allonger le délai jusqu'à 10 ans, à compter de la réalisation de l'assainissement individuel.

Les dérogations seront dorénavant proposées dans ce sens.

Périodicité de contrôle

La périodicité est fixée par la collectivité ; elle est au maximum de 10 ans. Afin de tenir compte des prescriptions de 10 ans pour les recours en cas de problèmes sur les installations d'assainissement suite à des travaux, il est proposé d'établir cette périodicité à 8 ans.

Pénalités

Il est proposé d'établir les pénalités annuelles suivantes en cas :

- d'absence d'installation ou de dysfonctionnement grave (appliquée si les travaux ne sont pas réalisés dans l'année suivant le constat) ;
- de refus d'accès à l'installation pour les cas suivants :
 - de présence du propriétaire mais refus d'accès à la propriété,
 - d'absence après 2 rendez-vous fixés,
 - de reports abusifs de rendez-vous (possibilité de décaler jusqu'à 2 fois le rdv dans un délai de 3 mois pour les résidences principales et de 10 mois pour les résidences secondaires).

Il est proposé de facturer deux fois le montant que les abonnés auraient payé s'ils avaient eu le contrôle, comme l'article L1331-8 du code de la santé publique le permet.

CONSIDERANT le Projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n° 4.4 « Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°3 « Eau potable et assainissement » du 26 novembre 2015 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 18 janvier 2016 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER le règlement du service public d'assainissement non collectif, dont le texte est joint en annexe,

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

I 7 Assainissement : compléments de tarifs

Rapporteur : Alain FAIVRE

Frais de déplacement en cas d'absence pour les contrôles d'assainissement individuel ou collectif

Dans le cadre des ventes d'immeubles, les notaires, agences immobilières ou propriétaires demandent au service eau et assainissement de LTC le contrôle des installations d'assainissement individuel, contrôle obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011, ou des branchements d'assainissement collectif, contrôle non obligatoire.

Des rendez-vous sont fixés, sur la base d'un formulaire rempli et signé qui indique clairement les coordonnées du demandeur. Les rendez-vous sont souvent demandés dans l'urgence, lorsque les dates de signature de compromis sont fixées. Les contrôleurs se rendent donc sur place pour réaliser le contrôle des installations, en présence du demandeur du contrôle ou de son représentant. Dans le cas d'un assainissement individuel, un contrôleur se déplace, dans le cas d'un contrôle de branchement d'assainissement collectif, deux contrôleurs. Il arrive que le demandeur du contrôle ne soit pas présent au rendez-vous. Aussi, il est proposé d'appliquer des frais de déplacement dans le cas d'absences. Ce tarif sera précisé sur les formulaires de demandes.

Il est proposé d'appliquer un tarif de :

- 50 ú dans le cas de contrôles d'assainissement individuel
- 41.67 ú HT dans le cadre d'un contrôle d'assainissement collectif, soit 50 ú TTC.

Bordereau de prix des travaux Assainissement

Lors de sa délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a établi le bordereau de prix applicable pour les travaux d'assainissement réalisés par le service communautaire, et également les tarifs pour les travaux et contrôles réalisés par le service de la commune de Plestin-les-Grèves sur son territoire. Il est proposé que le bordereau voté pour les travaux réalisés par le service de LTC, hors forfait branchement, plus-value pour longueur supplémentaire et contrôle, puisse également s'appliquer sur le territoire de Plestin-les-Grèves.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 de Lannion-Trégor Communauté adopté le 30/06/2015, Objectif 4.4 « Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux usées » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 3 en date du 7 janvier 2016

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER Les tarifs proposés

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

COMMISSION 4 : Habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme et déplacements

18 Test de ligne rurale de transports en commun entre Lannion, Tonquédec, Plouaret, Plounévez-Moëdec et Plougras

Rapporteur : Bernadette CORVISIER

Fonctionnement actuel :

Afin d'offrir à l'ensemble des habitants de son territoire une solution de déplacements, LTC a mis en place des services de transports à la demande (réservation sur appel préalable) sur les communes ne disposant pas d'une offre de transports régulière.

Ces transports à la demande prennent la forme de deux services proposés par LTC :

> **AggloMobi** : Service en porte à porte assuré en régie (Chauffeurs et véhicules de LTC) - Ouvert aux titulaires d'une carte d'invalidité et aux personnes de 80 ans et plus ; Circulation possible sur tout le territoire de LTC ; 2,90 € le trajet et 22 € le carnet de 10 trajets.

> **AggloTaxi / TAD Cavan** : Service en porte à porte assuré par des compagnies de taxi conventionnées ; Ouvert à tous ; Circulation limitée par pôle (pôles de Plestin / Plouaret / Cavan) ou vers Lannion pour raison médicale ; 4 € le trajet pour les 50 premiers trajets et 8 € le trajet pour les 25 trajets suivants pour AggloTaxi ; 2 € le trajet à l'intérieur du pôle de Cavan ou 3 € le trajet vers / depuis Lannion pour le TAD Cavan.

Le service AggloTaxi est un service très qualitatif pour l'utilisateur : transport par un taxi, à la demande, en porte à porte et à un tarif très attractif. Ce service, sur mesure, peu lisible et coûteux (74 500 € de déficit en 2014), ne correspond toutefois pas aux objectifs de transports en commun et de rationalisation poursuivis par LTC.

Réflexions du Plan de Déplacements :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements, le bureau d'études qui accompagne LTC (SCE) a proposé, en alternative à AggloTaxi, la création d'un réseau de lignes couvrant l'ensemble du territoire communautaire. Les objectifs d'une telle couverture sont les suivants :

AOffrir à toutes les communes du territoire une offre de transports en commun, de façon équitable, reliant les bourgs et principales zones agglomérées ;

BRevenir à une offre plus rationnelle, et donc plus contraignante (horaires fixes, points d'arrêt) ;

CMutualiser le transports des usagers ;

DSimplifier l'offre et la rendre plus lisible ;

EAffirmer la présence, physique, des services de LTC dans ces communes.

Ce principe a été accueilli favorablement par le Comité de Pilotage du Plan de Déplacements et par la Commission n°4 mais demande à être testé dans un premier temps.

Schéma de principe :



Les conditions de mise en œuvre de ce test pourraient être les suivantes :

ADesserte des communes suivantes : Plougras <-> Loguivy-Plougras <-> Plounévez-Moëdec <-> Plouaret <-> Le Vieux-Marché <-> Trégrom <-> Pluzunet <-> Tonquédec <-> Lannion (Buhulien et Quai d'Aiguillon)

BMise en place de début Avril à fin Août 2016

CSuspension totale du service AggloTaxi/TAD Cavan sur les communes desservies pendant la durée du test

D1 arrêt dans chaque bourg des communes desservies

E2 allers-retours par matinée, 2 matinées par semaine : tous les mardis et jeudis matin

FTarif unitaire de 1 € / trajet (aligné sur le tarif actuel de la ligne 30)

GService ouvert à tous (ce qui n'est pas le cas du service TAD Cavan)

HCommunication produite et portée par LTC mais relayée largement par les communes pour la promotion du service (bulletin municipal, site internet, presse ...)

IService assuré en régie, avec un véhicule de 31 places (équipé de rampe PMR, ceintures et éthylomètre)

A titre indicatif, les horaires de desserte pourraient être les suivants :

Plougras	8h30	11h10	11h10	13h30
Loguivy-Plougras				
Plounévez-Moëdec				
Plouaret	9h00	10h15	11h40	13h00
Le Vieux-Marché				
Trégrom				
Pluzunet				
Tonquédec				
Lannion - Buhulien				
Lannion Quai d'Aiguillon	9h35	9h40	12h15	12h20

Eléments financiers :

- Dépenses de fonctionnement pour réaliser ce test sur 5 mois (chauffeur, carburant) : environ 7 700 ú HT
- Économie d'environ 8 600 ú HT sur 5 mois sur les communes concernées par la suspension d'Agglo Taxi / TAD Cavan (pour mémoire : déficit de fonctionnement des services Agglo Taxi Plestin / Agglo Taxi Plouaret / TAD Cavan : 95 000 ú HT / an).

Les conditions d'évaluation de ce test pourraient être les suivantes :

- Fréquentation globale de cette ligne, pendant la période de test
- Evolution de cette fréquentation au cours du test
- Coût résiduel par usager inférieur au coût résiduel par usager des transports à la demande AggloTaxi / TAD Cavan

CONSIDERANT le Projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°2 « Connecter le territoire » - Objectif 2.4 « Faciliter les déplacements en développant et en adaptant l'offre de transports collectifs »

CONSIDERANT les orientations du Plan de Déplacements retenues lors du Comité de Pilotage du 22 septembre 2015

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n° 4 «Habitat, cadre de vie, foncier, urbanisme et déplacements » en date du 7 janvier 2016

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 18 janvier 2016.

Monsieur Philippe WEISSE, conseiller communautaire de Quemperven ; demande si des critères de fréquentation ont été définis afin de pouvoir conclure si le test est positif.

Monsieur Bernard WOLF, conseiller communautaire de Loguivy-Plougras ; indique que le bus de 9h40 au départ de Lannion vers Plougras risque d'être vide et idem dans le sens inverse à 11h10.

Madame Bernadette CORVISIER, conseillère déléguée ; répond que ce bus permet aux usagers de se rendre au marché de Plouaret.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; souligne qu'il ne faut pas considérer que Lannion est le point de départ ou la destination de tous les usagers. Il y a de la circulation entre ces communes et, en particulier, vers Plouaret qui est un pôle important pour ce secteur de la communauté d'agglomération.

Monsieur François VANGHENT, conseiller communautaire de Ploubezre ; fait remarquer que le taux de fréquentation du marché de Plouaret n'est pas très conséquent et s'interroge sur l'évaluation de la pertinence des arrêts choisis.

Madame Bernadette CORVISIER, conseillère déléguée ; répond que cette ligne test n'est pas uniquement dédiée au marché, mais répond à la demande des habitants de Tonquédec et Pluzunet de pouvoir se déplacer vers Plouaret.

Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, conseiller communautaire de Tonquédec ; note qu'il y a encore peu de temps, sa commune faisait partie du canton de Plouaret et que les habitudes sont restées. Il faut également tenir compte des enfants qui, lorsqu'ils quittent le primaire, sont dirigés vers le collège de Plouaret. Enfin la commune dépend de la trésorerie de Plouaret. Il insiste donc sur la pertinence de ce test.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; ajoute qu'il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un test et que l'intérêt serait de susciter de nouveaux déplacements. Il fait également savoir que des statistiques de fréquentation seront effectuées tout au long du test, ce qui va permettre de mesurer l'évolution du taux de remplissage d'autant que le service Agglo Taxi sera suspendu pendant cette période.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

AUTORISER Le service Transport de LTC à réaliser ce test de ligne selon les conditions décrites précédemment et à engager les dépenses nécessaires.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 / budget Transports / articles 6236, 2135 et 611.

COMMISSION 5 : Economie agricole, aménagement d'espace rural, environnement et énergie

I 9 Programme d'actions 2016 en faveur du bocage de la Lieue de Grève et du Douron Costarmoricain

Rapporteur : Jean Claude LAMANDE

Le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève mène depuis 2008 un programme d'actions en faveur du bocage. Il est axé sur le maintien et la gestion du bocage existant : mise en œuvre de plans de gestion agricoles et communaux, accompagnement des communes pour l'inscription du bocage dans leur document d'urbanisme, coordination de chantiers collectifs d'entretien du bocage des bords de route, participation au développement de la filière « bois de bocage » locale.

A partir de 2015, le programme régional Breizh Bocage 2 permet aux collectivités de financer leur Programme Annuel d'Actions en faveur du Bocage (« PAAB ») sur la base d'une stratégie territoriale définie pour la période 2015-2020, incluant notamment la reconstitution de talus et de haies avec les exploitants agricoles volontaires.

La mise en œuvre du PAAB 2016 est estimée à 263 jrs d'animation et gestion de projet et les frais divers associés.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020, adopté le 30/06/2015, défi n° 4 « Préserver l'environnement » - chantier n°11 « Engager le territoire dans la transition énergétique » - chantier n°13 « Préserver les ressources et les milieux naturels » - chantier n°14 « Développer l'activité agricole » ;

CONSIDERANT la stratégie bocagère de la Lieue de Grève et du Douron Costarmoricain 2015 à 2020 adoptée le 17/03/2015 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission n°5 « Économie agricole, aménagement de l'espace rural, environnement et énergie » en date du 20/01/2016 ;

CONSIDERANT le montant estimatif de l'opération et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Intitulé	Nb jrs travaillés	Nb jrs pour la mission BB2	Coût journalier	Total
Chargé de mission	210 jrs	182 jrs	42 000 ú	36 400 ú
Technicien	210 jrs	81 jrs	30 000 ú	11 570 ú
Frais divers		-	-	2 000 ú TTC
			TOTAL	49 970 ú
			Financement 80%	39 976 ú (1)
			Autofinancement 20%	9 994 ú

(1) Répartition inconnue. Financeurs : Union Européenne (FEADER), Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne, Conseil départemental des Côtes d'Armor

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

APPROUVER Le Plan Annuel d'Actions en faveur du Bocage 2016.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires financiers selon le plan de financement décrit ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉCISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 du Budget Principal - Fonction 832.

QUESTIONS DIVERSES

20 Abattoir: contrats de prestations de services 2015 et factures en instance

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU la délibération du Conseil Communautaire, en date du 29 septembre 2015, actant le transfert de compétence de l'abattoir de Lannion, au 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire, en date du 15 décembre 2015, portant reprise des commandes et des engagements effectués par la Ville pour l'abattoir en 2015,

VU les contrats de prestations de services d'abattage établis par la Ville de Lannion avec Messieurs Clouin, Derrien, Lezoraine, L'Anthoen,

VU le dispositif de circuit achat/vente mis en place par la ville de Lannion en 2015,

CONSIDERANT que la ville de Lannion n'a pas été en capacité de régler des factures en lien avec les 2 activités précitées,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

- | | |
|-------------------------|---|
| <u>AUTORISER</u> | Mme La Trésorière à procéder au règlement des factures 2015 des prestataires d'abattage cités ci-dessus. |
| <u>AUTORISER</u> | Mme La Trésorière à procéder au règlement des factures en instance de l'EARL de Kergeffroy et de Triskallia |
| <u>AUTORISER</u> | Mr Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier |
| <u>PRECISER</u> | Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 / budget Abattoir / articles 611 et 6068 |

21 Abattoir: tarifs 2016

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU la délibération du Conseil Communautaire, en date du 15 décembre 2015, approuvant les tarifs 2016 de l'abattoir

CONSIDERANT que suite à un problème de formalisme il convient de reprendre la présentation des tarifs 2016 de l'abattoir :

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

ABATTOIR COMMUNAUTAIRE TARIFS 2016		
TARIF D'ABATTAGE, par kg de viande	Tarif HT 2016	OBSERVATIONS
. Bovins, < 150kg à l'unité	63.630 €	pour les petits animaux le tarif est à la pièce
. Bovins bouchers, > 500kg bovins abattu/semaine	0.384 €	répartis sur un mois comptable
. Bovins bouchers, < 500kg bovins abattu/semaine	0.394 €	répartis sur un mois comptable
. Bovins Particuliers	0.425 €	
. Veaux, <80 kg à l'unité	41.000 €	pour les petits animaux le tarif est à la pièce
. Veaux, > 250 kg veaux abattu/semaine	0.480 €	répartis sur un mois comptable
. Veaux, < 250 kg veaux abattu/semaine	0.480 €	répartis sur un mois comptable
. Veaux Particuliers	0.510 €	
. Porcs, 50 à 70 kg à l'unité	35.000 €	pour les petits animaux le tarif est à la pièce
. Porcs, 25 à 50 kg à l'unité	28.000 €	
. Porcs bouchers, > 500 kg porcs abattus/semaine	0.360 €	répartis sur un mois comptable
. Porcs bouchers, < 500 kg porcs abattus/semaine	0.400 €	répartis sur un mois comptable
. Porcs Particuliers	0.400 €	
. Porcelets, <25 kg à l'unité	21.000 €	pour les petits animaux le tarif est à la pièce
. Porcelets Bouchers		- plus de tarif au poids / changement de la définition du porcelet
. Porcelets Particuliers		- plus de tarif au poids
. Ovins, < 18 kg à l'unité	22.500 €	pour les petits animaux le tarif est à la pièce
. Ovins	1.250 €	
. Ovins, > 35 kg à l'unité	45.000 €	
. Caprins, à l'unité	20.500 €	
. Equidés bouchers, kg	0.420 €	
. Equidés Particuliers, kg	0.450 €	
. Cervidés	40.500 €	
OCCUPATION DE LA CHAMBRE FROIDE :		
. bovins, équidés (chevaux, poulains)	5.500 €	
. veaux, cerfs, porcs	3.200 €	
. ovins (caprins, chevreau(s), porcelets)	1.100 €	
UTILISATION DE LA SALLE DE DECOUPE		
. bovins	30.000 €	
. veaux, cerfs, porcs	18.000 €	
. ovins (caprins, chevreau(s))	8.000 €	
CONDITIONNEMENT		
. Ceruelli à l'unité	3.000 €	
. Sac à l'unité	1.000 €	
. Sac sous vide à (>100 ou >200 selon taille)	10.500 €	
. Utilisation machine sous vide Gros Bovin, Equidés	30.000 €	
. Utilisation machine sous vide Veaux, Porc	20.000 €	
. Utilisation machine sous vide Agneau	15.000 €	
ECOCERT		
. bovins	5.000 €	gestion documentaire, audit
. veaux,	2.000 €	
. ovins (caprins, chevreau(s))	0.800 €	
. porcs, porcelets	1.550 €	
. Saisie animaux et envoi à l'équarissage, la tonne	150.000 €	
. Préparation & expédition analysée au laboratoire :		
. Equidés & porcs, l'unité	1.940 €	Porcs BIO et équidés concernés sur abattage du lundi
. Enlèvement de la colonne		
. Élimination de la colonne	12.700 €	
. Chargement et fente	12.700 €	
TEST ESB		
. Transport laboratoire	35.000 €	
. Parage verte, l'unité	15.000 €	
. Parage verte, l'unité	5.000 €	
N&D Équipement		
	45.500 €	
REMUNERATION DES BOUCHERS		
. bovins	22.000 €	
. équidés (chevaux, poulains)	25.000 €	
. veaux, cerfs	15.000 €	
. ovins (caprins, chevreau(s))	9.500 €	
. porcs (de 25Kg à +++)	14.000 €	
. porcelets (ani <25 Kg)	11.000 €	
CUIRS		
. Prestation Salage	120.000 €	
. Salage cuir Equidés, Gros Bovins (unité)	3.500 €	
. Salage cuir veaux (unité)	3.000 €	
. Salage cuir Ovin, caprin (unité)	0.500 €	

APPROUVER

les tarifs 2016 de l'abattoir à compter du 2 janvier 2016.

22 SMICTOM du Ménez Bré : désignation d'un(e) délégué(e) communautaire

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5711-1 et 5721-1 relatifs à l'élection des représentants d'un EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 13 janvier 2015 procédant à l'élection des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Ménez Bré ;

CONSIDERANT la demande de Madame Julie MALEGOL de ne plus siéger au sein du SMICTOM ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer Madame Julie MALEGOL pour siéger au comité syndical ;

CONSIDERANT la proposition de la commune de Cavan, par délibération en date du 14 décembre 2015, de désigner les personnes suivantes :

- Daniel MERRIEN
- Pierre -Yves NICOL (remplaçant de Julie MALEGOL)

CONSIDERANT l'appel à candidature.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

PROCEDER A L'ELECTION de Monsieur Pierre-Yves NICOL, représentant Lannion-Trégor communauté pour siéger au SMICTOM du Ménez Bré.

SIGNER le procès-verbal d'élection.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

23 Désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Comité de bassin versant du Léguer

Une nouvelle gouvernance multi-partenariale (élus et producteurs d'eau, professionnels, usagers et représentants de l'Etat) se met en place pour le portage du Projet de Territoire d'Eau sur le bassin versant du Léguer :

Comité de Pilotage (80 à 100 personnes): instance de concertation et de partage

Comité de bassin versant (31 membres): instance de collaboration des programmes et de décision

Collège des collectivités et des producteurs d'eau (18) :

10 représentants des EPCI

- 5 représentants de Lannion-Trégor Communauté
- 2 représentants de la Communauté de communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre

- 1 représentant pour Morlaix Communauté (Guerlesquin au titre de producteur d'eau)
- 1 représentant pour la Communauté de communes de Callac-Argoat
- 1 représentant pour la Communauté de communes du Pays de Bourbriac

8 représentants des producteurs d'eau

- 3 représentants pour la Ville de Lannion
- 1 représentant pour le syndicat de Traou Long
- 2 représentants pour le syndicat de Traouëro
- 1 représentant pour le syndicat de Goas-Koll et la commune de Louargat
- 1 représentant pour les autres producteurs d'eau

Collège des professionnels (5)

- 2 représentants pour la Chambre d'Agriculture (amont/aval)
- 1 représentant pour le réseau Inpact (CIVAM,é)
- 1 représentant pour la CCI
- 1 représentant pour le Pays Touristique

Collège des usagers (6)

- 2 représentants pour les associations de protection de l'environnement (dont 1 pour Eaux et Rivières)
- 1 représentant pour les activités de loisirs nautiques
- 1 représentant pour les associations de pêche
- 1 représentant pour les propriétaires et riverains
- 1 représentant pour les consommateurs (CLCV)

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics associés (2)

- MISEN
- ONF

Bureau exécutif (8 membres): instance de préparation et d'exécution des décisions du comité de bassin versant

- 6 représentants pour les EPCI (3) et les producteurs d'eau (3)
- 1 représentant pour le collège des professionnels
- 1 représentant pour le collège des usagers

CONSIDERANT le Projet de territoire 2015-2020 adopté le 30 juin 2015, défi n°4 ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2015 validant le Projet de Territoire d'Eau du bassin versant du Léguer 2016-2021 ;

CONSIDERANT l'appel à candidatures ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

PROCEDER à l'élection de 5 représentants de Lannion-Trégor Communauté au comité de bassin versant du Léguer :

- Jean-François LE BRAS
- Patrick L'HEREEC
- François VANGHENT
- Alain FAIVRE
- Jean-Claude LAMANDE

SIGNER Le procès-verbal d'élection.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

24 MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A LEURS FAMILLES

Rapporteur : Jean Claude LAMANDE

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agro-alimentaire pour les communes de son territoire, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

Le Trégor et la Bretagne ne peuvent pas se passer de leurs agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus communautaires s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs. Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

Sur son territoire, Lannion-Trégor Communauté poursuit son appui aux agriculteurs qui souhaitent valoriser localement leurs produits via notamment la structuration de la commande publique (écoles, collèges, lycée, hôpital, EPHAD), travaille à la mise en œuvre d'aides agricoles dès 2016 (pour les jeunes agriculteurs et les agriculteurs déjà en activité), propose la mise en place d'une conférence agricole avec l'ensemble des représentants agricoles locaux réunie au minimum deux fois par an.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; souligne l'importance d'apporter un soutien aux agriculteurs et leurs familles, en menant des politiques concrètes.

Monsieur Paul LE BIHAN, Vice-Président ; soutient cette motion mais regrette cependant les dégradations des semaines passées.

Monsieur Jean-Marie BOURGOIN, conseiller communautaire de Ploulec'h ; pense également qu'il faut soutenir les agriculteurs et leurs familles, d'autant plus qu'il s'agit de l'indépendance alimentaire de la France. Malgré tout, il s'abstiendra sur cette motion car elle manque de précisions quant aux propositions concrètes qui doivent permettre une meilleure rémunération des agriculteurs. Il dit avoir discuté avec les agriculteurs qui pointent les distorsions de concurrence en particulier avec l'Allemagne. Il ajoute qu'il faut être vigilant car le gouvernement est en train de remettre en cause le code du travail par le projet de baisse des cotisations sociales, or dans ce système il n'y a qu'une seule limite « l'esclavage ». Il constate également que la France ne peut pas aider ses agriculteurs sous peine de sanctions de l'Union Européenne. Il est donc d'accord avec les propos du Président du Conseil régional, qui souhaite que la France crée un rapport de force avec la Commission Européenne

Monsieur Gérard QUILIN, conseiller communautaire de Plounévez-Moëdec ; indique son accord pour prendre une motion avec une proposition concrète comme une conférence agricole, mais il ajoute qu'il faudrait que Lannion-Trégor Communauté apporte un budget conséquent en direction de cette profession. Il y a un degré de détresse très important compte tenu des situations dramatiques et sans solutions comme des liquidations judiciaires. Les agriculteurs ne peuvent plus continuer à travailler dans les conditions actuellement. Il est lui-même agriculteur. Les prix de vente sont imposés, il n'y a plus de concurrence entre les abattoirs bretons car ceux-ci disparaissent. Il insiste sur le fait qu'il faut éviter les drames et que pour cela les politiques doivent prendre conscience des distorsions de concurrence existantes qui amènent les agriculteurs à travailler à perte. Cette situation ne peut plus durer.

Monsieur Hervé GUELOU, conseiller communautaire de Plufur ; veut insister sur la gravité de la situation. Ce stade où toutes les productions sont concernées n'a jamais été atteint. Très peu de producteurs arrivent à un prix d'équilibre, et plus particulièrement les récents acquéreurs. Il considère que proposer cette motion, c'est montrer la

prise de conscience de la communauté et elle représente une marque de solidarité envers la profession. Par contre, ne pas la prendre serait une véritable erreur car notre territoire a besoin de l'agriculture.

Monsieur Jean-Claude LAMANDE, Vice-Président ; intervient sur le travail qui est mené localement et plus particulièrement sur le projet du nouvel abattoir à Beg Ar C'hra. Il est conscient que ce projet ne règlera pas le problème de concurrence et donc de prix mais permettra tout de même de trouver certaines solutions. Il fait savoir qu'une rencontre est bientôt prévue avec un groupe de 16 agriculteurs qui souhaitent se lancer dans la vente directe et qu'un autre groupe, d'une dizaine d'agriculteurs, souhaite se structurer en filière, dans le domaine laitier. S'agissant des aides, le travail est en cours pour pouvoir apporter des aides directes à l'agriculture. Il note donc l'importance de communiquer encore plus sur les actions de l'agglomération.

Madame Brigitte GOURHANT, conseillère communautaire de Ploubezre ; indique qu'elle est également allée à la rencontre des agriculteurs et qu'ils ont besoin d'écoute. Elle a ressenti de la détresse et le sentiment de ne pas être écouté. Elle fait savoir que Madame le Sous-préfet de Lannion est prête à organiser des réunions de travail avec une vingtaine d'agriculteurs.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; indique que c'est l'objet de la conférence agricole. Cette conférence permet d'ouvrir les discussions entre les élus et les agriculteurs, mais aussi entre les agriculteurs eux-mêmes. Elle permet également d'évoquer les questions d'ordre général et les moyens d'actions existants.

Monsieur Pierre TERRIEN, conseiller délégué ; appuie le fait qu'il faut prendre conscience des conséquences que cette situation dramatique va également avoir sur les emplois directs, indirects et autres comme les abattoirs et les coopératives.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président ; souligne qu'au delà de la filière économique, c'est aussi le tissu rural, les habitants et la vie des communes qui sont en jeu.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 2 abstentions)
BOURGOIN Jean-Marie, MALEGOL Julie
DECIDE DE :**

ADOPTER cette motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce sujet.

25 Prise en charge des frais du Vice-Président en charge de la coopération décentralisée à l'occasion d'une mission en Haïti

Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans une coopération décentralisée avec Haïti suite au séisme survenu en janvier 2012, coopération impliquant plusieurs collectivités du grand ouest et coordonnée par le Conseil départemental des Côtes d'Armor.

Cette coopération porte sur le soutien de l'Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA) dans son fonctionnement et les actions qu'elle mène auprès de ses 12 communes membres. LTC soutien en particulier un programme d'amélioration des conditions sanitaires sur la commune d'Anse d'Hainault, en partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération, Nantes et Nantes Métropole.

CONSIDERANT qu'une mission composée de représentants de ces collectivités et de la Région Bretagne a lieu du 21 au 29 février 2016.

CONSIDERANT que le représentant de Lannion-Trégor Communauté sera Jean François le Guével, vice-président en charge du numérique et de la coopération décentralisée.

CONSIDERANT que chaque collectivité assure la prise en charge des frais de ses représentants.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ DECIDE DE :

- AUTORISER** le versement d'une indemnité de frais de mission de 600€ à Monsieur Jean-François Le Guével, Vice-Président, à l'occasion de cette mission du 21 au 29 février 2016.
- PRECISER** qu'à l'issue du voyage, un bilan des dépenses sera établi et donnera lieu éventuellement à des régularisations.
- PRECISER** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2016 du Budget Principal article 6532 fonction 021
- AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fin de séance à 21 H 35.